

Le mot du Maire

Il y a peu, un honorable sénateur – parce que quoi qu’il dise ou fasse, le sénateur est toujours honorable même quand il dit n’importe quoi – moquait du haut de la tribune les conditions d’élection du président de l’Association des Maires de France, faisant remarquer que dans cette élection « chaque commune ayant une voix, Paris et Pétaouchnock pèsent le même poids ». Nous tairons le nom de ce sénateur par charité, en précisant qu’il n’est pas Ardéchois.

Ce disant, l’honorable sénateur n’est pas le seul à faire cette analyse qui dépasse largement les cercles dirigeants de l’Association des Maires de France. Autant le dire sans détour : « sale temps sur les campagnes à l’horizon ». L’heure est au gros, l’heure est au « performant ». Mais au fait, où est le performant ?

L’argument pour ne pas laisser les communes fixer librement la taille de leur communauté est de dire : « mais que peuvent bien faire des collectivités de moins de 5 000 habitants, de quels moyens peuvent-ils disposer ? » L’objet des communautés de communes est d’associer des communes au sein d’un espace de solidarité pour élaborer un projet commun de développement et d’aménagement de l’espace. Sauf que les projets de développement et d’aménagement de l’espace n’existent que là où existent des « espaces de solidarité », lesquels supposent des conditions naturelles et humaines simples : le respect et la volonté de partager. Force est de constater que ce seuil de 5000 habitants n’a aucun sens.

Il est fini le temps où on affirmait que seul le gros représentait l’avenir. Il vous faut des exemples : pensez à la grande distribution et son apport aux consommateurs et aux producteurs, aux grands ensembles de banlieue et son apport à l’habitat, à l’évolution des exploitations agricoles vers le toujours plus de surface, de matériel, d’investissement, au travail des artisans face à celui des industriels du bâtiment et du prêt à poser, à la place et au rôle des grands groupes économiques dans l’économie face au PME et PMI, etc.

Les exemples sont nombreux qui démontrent à l’envie que le gros n’est pas plus performant, et que le petit ne coûte pas plus cher, au contraire. Une commune qui travaille avec un effectif salarié réduit au maximum ne coûte pas cher : elle fait appel à l’investissement des citoyens et à l’ingéniosité, mais combien le voient ? Combien l’imaginent ? De nombreuses actions engagées sont portées par les élus municipaux, alors que dans une grosse collectivité, elles seraient le fait de salariés ou de bureaux d’études et de cabinets spécialisés. Un exemple parmi d’autres ? La commune a engagé une procédure de reprise de concessions au cimetière. Ce travail administratif a été réalisé par une conseillère municipale qui y a passé plus d’une soixantaine d’heures. Coût : aucun. Le même travail réalisé par un cabinet spécialisé : 2 500 € environ. Des exemples comme cela pourraient être multipliés, mais la commune rurale coûte cher !!!

Notre communauté de communes ne regroupe « que » 800 habitants, mais étant donné que nous sommes en zone de montagne, nous ne devrions pas être soumis à ce fameux seuil des 5 000 habitants. Or le Préfet refuse de faire jouer cette possible exemption. Notre rattachement d’autorité à une grosse communauté de communes ne nous convient absolument pas, que ce soit pour ce qui concerne la gouvernance, les transferts de compétence ou encore la fiscalité. Dans notre communauté de communes, nous avons transféré les compétences suivantes : la petite enfance, la défense de la forêt contre l’incendie, le développement économique, l’agriculture, etc. Tout cela est aujourd’hui remis en cause au nom du « principe du gros » ou du « principe du riche », ce qui revient au même. Le gros ou le riche mange toujours le petit, sauf quand le petit s’organise. Vous avez très majoritairement compris cela en demandant par référendum le maintien de la communauté de communes de la Roche de Gourdon, mais que diable, pour l’Etat, vous ne savez pas ce qui est bon pour vous ! C’est un sujet trop compliqué pour que les citoyens puissent donner leur avis. Surtout, ils risqueraient de mal le donner, alors ne le demandons pas. Sauf que même lorsqu’on ne nous demande pas notre avis nous avons à le donner... surtout lorsqu’on ne nous le demande pas ou qu’on essaye de nous empêcher de le donner !

Qu’on nous laisse agir et prendre en charge une gestion saine, ouverte et d’avenir pour nos territoires. Qu’on nous laisse tranquille, que l’on puisse s’occuper au plus près des administrés, sinon nous allons droit à la catastrophe !

Franck Brechon

Sommaire

Vie communale

- Du nouveau à l’école
- Sur le réseau d’eau
- Question de finances
- A propos des salaires et indemnités
- La mairie fait peau neuve
- Sur le réseau de randonnée
- Un meilleur son
- L’art cochon
- Un nuancier d’enduits de façades
- Les règles d’urbanisme
- Zone d’activités : les premiers lots vendus
- Nouvelles activités économiques
- Le pain à domicile
- L’Arbre à pain, « bistrot de pays »
- Vaches maigres sur la voirie
- Un chantier d’insertion à La Conchy
- Du nouveau au local des jeunes
- Un 11 novembre en cinéma
- Feu : une mesure stupide
- Du côté de l’état civil
- Nous sommes plus nombreux
- Huilétic
- A la bibliothèque
- Travaux sur le réseau électrique

dossiers

- Autour du foncier agricole
- A propos des gaz de schiste
- En matière intercommunale

archives

- Le Compoix de 1616

vie associative

- L’association des jeunes renaît
- Pétanque : au programme 2012
- La gym en rando
- La chorale se reforme
- Paroles en festival
- Les rencontres citoyennes
- Mine de rien !
- Les aventures d’Esther Luette
- Café frappé en terrasse !
- Dans la peau d’Elisa
- Attention, chantier !
- A l’heure du gospel
- Les Genêts d’Or en voyage
- Chasse : la saison se termine bien
- Une belle fête du pain 2012

VIE COMMUNALE...

Du nouveau à l'école

L'école de Saint-Etienne-de-Boulogne a connu des changements importants depuis la rentrée 2011.

Des changements de personnel

Claudine Dubois, assistante maternelle à l'école, vient de faire valoir ses droits à la retraite. Un recrutement a été organisé par la commission scolaire. Titulaire du CAP petite enfance, Céline Girard, déjà en charge du ménage des locaux, de la cantine, et de la garderie a été choisie pour la remplacer. Elle a pris ses nouvelles fonctions dès la rentrée de janvier.

Sur le poste qu'elle occupait, la commune a recruté Perrine Mourguet, habitant à La Conchy et ayant déjà une solide expérience avec les enfants. Cette dernière a aussi pris ses fonctions à la rentrée de janvier.

L'équipe scolaire est donc composée d'Isabelle Auroux, professeur des écoles, Céline Girard, assistante maternelle, et Perrine Mourguet, en charge des services périscolaires



*Perrine Mourguet, Céline Girard, Claudine Dubois
aux côtés d'Isabelle Auroux*

(garderie et cantine).

La commune souhaite une très bonne retraite à Claudine Dubois et la remercie du travail qu'elle a effectué pendant ces dix années passées au service des enfants, et souhaite la bienvenue à Céline Girard et Perrine Mourguet sur leurs nouveaux postes.

Des effectifs en hausse

Cette année, 29 enfants sont inscrits à l'école maternelle : 8 petite section (3 à 4 ans), 9 moyenne section 4 à 5 ans) et 12 grande section (5 à 6 ans). Dans le même temps, 21 sont inscrits en classe de CP-CE1 et CE2, et 18 en CM1 et CM2.

Pour la première année, il n'a pas été possible d'inscrire les enfants de 2 à 3 ans faute de places disponibles. L'Éducation Nationale ne prend pas en compte ces enfants de deux à trois ans dans les effectifs, de sorte qu'ils ne sont pas comptabilisés dans les prévisions permettant une ouverture de classe. La réponse de l'Etat est qu'ils n'ont pas à être scolarisés, mais qu'ils relèvent de mode de garde de la petite enfance : famille, crèche, assistante maternelle, etc. Pourtant toutes les études montrent qu'une scolarisation précoce permet de mieux les préparer à la vie en collectivité et aux apprentissages à venir. C'est pour cela que les années précédentes, la commune avait tenu à les inscrire, mais la hausse des effectifs des enfants de plus de trois ans constatée cette année n'a pas permis de maintenir cette position.

Les communes de Saint-Etienne et Saint-Michel réfléchissent donc à une solution de classe passerelle intermédiaire entre la crèche intercommunale et l'école. Ce projet a été présenté à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale qui l'a accueilli favorablement, mais les restrictions de personnel liées à la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant en retraite n'ont pas permis d'avancer sur ce dossier. Une ouverture de classe est toujours demandée, au moins sous la forme d'un demi poste d'enseignant qui permettrait de décharger l'effectif de maternelle et de scolariser à nouveau les enfants de deux ans.

Départ dans une bonne ambiance

Près d'une centaine de parents d'élèves ont assisté à la salle polyvalente au départ en retraite de Claudine Dubois.

Après avoir successivement travaillé aux hypothèques, puis dans l'entreprise de son mari, et s'être arrêtée pour élever ses deux filles, elle a pris ce poste presque à la réouverture de l'école. Très professionnelle, disponible pour les enfants, patiente et très discrète, ce qui est une vertu essentielle pour travailler dans une école, elle laissera un bon souvenir à tous. Le maire a d'ailleurs rappelé que par sa présence à l'école aux côtés d'Isabelle Auroux, elle a contribué au bon fonctionnement de l'école depuis qu'elle a réouvert.



*Claudine Dubois entourée des enseignantes avec
lesquelles elle a travaillé.*

A la découverte de la mer...

Les enfants des deux classes primaires du regroupement pédagogique de Boulogne sont allés en classe de découverte au bord de la mer en mars. Ils ont été accueillis au Pradet, dans le Var, dans un centre de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Tout s'est passé pour le mieux pour les enfants qui ont enchaîné les séances de voile, de découverte du milieu marin, le tout sous un beau soleil. Assurément, ils ont eu de beaux souvenirs à partager avec leurs parents.



Sur le réseau d'eau

La gestion et l'entretien du réseau d'eau constituent des charges importantes pour la commune et occupent le personnel de la commune comme les membres de la commission des eaux. La commune a fait le choix de garder « en régie » la gestion de son réseau. Cela signifie qu'elle n'en a pas confié la gestion à des délégataires privés, comme la SAUR, ou VEOLIA, qui dégagent des bénéfices substantiels sur le dos des usagers du service au profit de leurs actionnaires. Pourtant, la politique de l'Etat, au travers de normes de plus en plus contraignantes, de la baisse chronique des subventions, nous pousse à faire le contraire et à privatiser notre service. Cela n'est pas à l'ordre du jour et ne le sera pas tant que l'équipe municipale actuelle sera en place. En contrepartie, nous ne pouvons compter que sur nos propres ressources pour assumer la gestion du réseau. Cela n'empêche pas de réaliser des travaux parfois importants sur le réseau et d'avoir un suivi attentif de son fonctionnement. L'année 2011 a été marquée par son lot d'interventions, petites ou grandes.

Le renouvellement de la conduite des Gouzis

La conduite d'eau qui dessert l'ensemble du hameau des Gouzis depuis la RD 456 a été remplacée. Une opération justifiée par le très mauvais état des conduites datant des années 1930 et affectées de nombreuses fuites. Le réseau neuf garantira une très bonne étanchéité et une meilleure qualité de l'eau dans le hameau. De plus, l'ancienne conduite ne suivait pas le tracé de la voie communale, mais passait par des propriétés privées gênant leurs propriétaires. Au final, une opération d'un montant de 13 000 € financée entièrement par le budget



du service de l'eau. L'année dernière, c'est le réseau de La Lauze qui avait été renouvelé.

Un nouveau brise-charge à Auzon

En même temps que les travaux des Gouzis, c'est un brise-charge qui a été refait à Auzon. Datant des origines du réseau, cette installation était vétuste et fuyait. Elle n'était pas réparable et a été refaite à neuf à côté. L'opération qui a coûté 5 000 € au total, a aussi permis d'économiser un volume d'eau significatif et d'améliorer la qualité de l'eau. L'intérieur de ce brise-charge qui regroupe toutes les sources d'Auzon est en effet imprégné de résine, ce qui évite le développement de germes sur le béton et facilite la désinfection de l'équipement. Là encore, aucune subvention n'a été apportée à la commune.

A la source d'Andige

En ce qui concerne les captages eux-mêmes, celui de la source d'Andige a été repris, avec la mise en place d'un nouveau capot. Réalisé en aluminium, il est plus léger à manipuler que les anciennes dalles en béton, ce qui facilitera le nettoyage par le cantonnier. Étanche, il empêchera les impuretés de venir souiller l'eau.



Au réservoir des Blaches

En 2010, c'est le réservoir d'Auriolles qui a fait l'objet d'une attention particulière. Cette année, c'est sur l'unité de traitement des Blaches, qui alimente le réseau principal, que les interventions majeures ont porté avec le changement du système de chloration, et la pose d'un nouveau capteur solaire. Une intervention de plus de 3 000 € qui permet de fiabiliser le fonctionnement de l'installation.

A propos de qualité sanitaire

L'eau du robinet est sans doute le produit le plus contrôlé en France. Trop sans doute, avec des normes dites « de potabilité » qui n'ont pas cessé de se resserrer au fil des années. Ainsi, une eau jugée potable il y a dix ans ne le serait plus forcément maintenant, imposant des efforts techniques et financiers de plus en plus importants, sans que l'avis des usagers des services des eaux soit demandé. En arrière plan, la pression maintenue sur les normes de potabilité sous prétexte de santé publique ouvre la porte aux groupes privés distributeurs d'eau et vise à ce que les communes abandonnent la gestion directe de leurs réseaux. C'est d'ailleurs le conseil qui est donné officieusement par certains agents de l'Etat qui nous disent « vous n'y arriverez pas ! ».

Des efforts continus ont été engagés depuis une quinzaine d'années pour améliorer la conformité de l'eau distribuée sur la commune, qui se traduisent par un traitement plus conséquent de l'eau, au détriment de sa qualité gustative. En une dizaine d'années, le taux de conformité de l'eau aux analyses est passé de 30 - 40 % seulement à des taux situés entre 80 et 100 % selon les réseaux. Une évolution qui ne satisfait pas l'ARS (ex DDASS) et son service de contrôle. Nous devons encore progresser et dépasser les 90 % de conformité sur tous les réseaux sous peine de ne plus pouvoir construire sur la commune !!!

Jusqu'où devons-nous traiter ? Le chlore injecté n'est-il pas finalement plus mauvais à la santé sur le long terme que les quelques pollutions bactériennes qui n'ont jamais rendu personne malade ?

Autant dire que dans tous les cas, on impose aux communes, et à leurs abonnés aux services des eaux, des niveaux de pureté sur lesquels ils n'ont jamais été consultés, sur lesquels il n'ont jamais donné leur avis, ni n'ont jamais été clairement informés.

Et derrière, toujours la même pression de sociétés privées gestionnaires de réseaux qui nous disent : déléguez, nous nous occupons de tout, et vous n'aurez plus de soucis... tout cela avec la complicité de l'Etat, tacite ou ouverte selon les cas !

Question de finances

Cette année, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau, qui est de 60 € d'abonnement et 1,60 € par m³. Sur la base d'une consommation de 120 m³ d'eau, qui est la moyenne par abonné, le prix du m³ cumulant abonnement et prix du m³ à proprement parler est de 2,10 €. Pour mémoire, il est de 3,19 € par m³ en Ardèche, et 2,50 € par m³ dans les communes de moins de 500 habitants. Cette année, il a été prévu au budget une recette de 34 000 € de vente d'eau. Cette seule recette doit servir à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du réseau, ainsi qu'une part des dépenses d'investissement. Pour contribuer à financer les gros investissements, 8 400 € de recette fiscale sont transférés depuis le budget général vers le budget de l'eau, qui viennent s'ajouter à ces 34 000 € de recette.

A ce jour, les subventions apportées aux services de l'eau en France se sont considérablement réduites, et elles se limitent à des fonds du Conseil Général, à quelques subsides de l'Agence de l'Eau et de l'État. Dans tous les cas, les subventions sont concentrées sur les procédures administratives de mise en conformité des captages d'eau et sur les travaux réglementaires qui en découlent, aucune subvention n'étant apportée pour le financement du renouvellement des réseaux, sauf à obtenir des crédits exceptionnels par appels à projets, rarement destinés aux zones rurales.

Les travaux de l'année en cours

Cette année, plusieurs opérations figurent au budget d'investissement du service de l'eau. La principale est le renouvellement des conduites de distribution des Clapès à L'Estrade, qui datent de l'origine du réseau. L'opération s'élève à environ 30 000 € ht, sur laquelle 12 000 € de reliquat de subvention peuvent être affectés.

La programmation des années à venir

La commune vient de signer un contrat avec le Département sur lequel figurent toutes les opérations qui seront subventionnées dans les années à venir. Il s'agit de la

procédure d'agrément et de la rénovation des captages des sources des Issartoux, Faure et Pré-Vieu pour les années 2012-2013 sur la base de 90 000 € ht de travaux. Ont aussi été inscrites pour une réalisation en 2014-2015 l'interconnexion des réseaux du Pradal et d'Auriolles, ainsi que celle d'Auzon et du Village, qui permettront de mieux garantir l'approvisionnement des hameaux d'Auzon et du Pradal en quantité comme en qualité.

Enfin, la commune a déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau afin de tenter de faire financer à 50 % la rénovation complète des antennes de distribution de La Conchy, qui sont les réseaux les plus fuyants de la commune, le tout pour un coût de 95 000 € ht.

Dans tous les cas, il ne sera pas possible dans les années à venir de faire face à l'augmentation du coût de fonctionnement des réseaux pour répondre à des normes de potabilité de plus en plus exigeantes, des coûts d'investissement conséquents alors que les subventions baissent, le tout sans faire évoluer les tarifs de l'eau.

Tout citoyen devra alors se poser la question du rapport entre ce qu'il peut ou veut payer et du service qu'il demande en contrepartie. C'est particulièrement vrai par rapport aux normes de potabilité qui sont de plus en plus exigeantes et induisent des coûts de fonctionnement de plus en plus élevés.

Il est d'ailleurs de plus en plus souvent question de modes de facturation et de tarification différents de ceux pratiqués à l'heure actuelle comme par exemple :

- une tarification différenciée été (plus chère) / hiver (moins chère)
- une tarification progressive (prix du m³ variable (progressive en fonction des volumes globaux consommés, les premiers m³ étant peu chers et les volumes plus élevés sensiblement plus chers).

Aucune de ces pistes n'a à ce jour été évoquée précisément au niveau de la commune, mais la question se posera dans les années à venir.

A propos des salaires et des indemnités

Trop souvent les salaires et indemnités des agents ou élus donnent lieu à des élucubrations bien loin de la réalité. Aussi avons-nous décidé de clarifier la situation en rendant public les salaires et indemnités de nos agents et élus, chose suffisamment rare pour être notée.

Les salaires

Les rémunérations des agents du service public sont soumises à une grille catégorielle nationale établie par le ministre de la fonction publique au travers du point d'indice. Les agents de notre commune appartiennent à la catégorie C, ce qui équivaut en terme de salaire à un SMIC.

Ainsi, le cantonnier Robert Weber perçoit un salaire de 896 € nets (pour 27 heures), et Perrine Mourguet, agent des services périscolaires, se voit verser la somme de 527 € (pour 20 heures), tandis que la secrétaire Sarah Pilato est rémunérée à hauteur de 1 111 € (pour 30 heures), et l'assistante maternelle de l'école, Céline Girard, est payée 995 € (pour 28 heures).

La valeur du point d'indice n'a fait l'objet d'aucune revalorisation significative depuis plusieurs années. Par ailleurs du fait des règles de calcul des cotisations sociales, l'ensemble des salaires net a baissé de 8 à 12 € depuis le 1^{er} Janvier. C'est pour compenser partiellement ce blocage des salaires à un niveau bas qu'une prime annuelle et des

chèques restaurant sont accordés aux agents par vote du conseil.

Ce n'est donc pas en terme de rémunération que l'on peut qualifier leur situation de « privilégié ».

Les indemnités

Les indemnités du maire et des élus sont décidées par vote du conseil là aussi selon une grille dépendant de la taille de la commune.

Ainsi le maire perçoit 452 € d'indemnité et ses adjoints 144 € mensuels. Pour gérer au mieux la commune, le maire a décidé de travailler à temps partiel, perdant ainsi 465 € de revenu net par mois, et autant d'annuités pour le calcul de sa retraite.

Ces indemnités sont fixes, aucune prime ou remboursement ne vient s'ajouter malgré les investissements personnels (téléphone portable, voiture, ordinateur...) ou les journées à caractère exceptionnel telles que les élections. Les indemnités sont fiscalisées au titre de l'impôt sur le revenu comme un salaire, ce qui est normal, mais que beaucoup ignorent.

Ces précisions sur les traitements des uns et des autres permettront sans doute de remettre un peu d'ordre et de clarté lors des prochaines discussions autour de « ces satanés fonctionnaires trop payés et des élus qui s'engraissent ».

La mairie fait peau neuve

L'un des dossiers majeurs du mandat en cours est la rénovation complète du bâtiment de la mairie. Alors que les menuiseries avaient été changées fin 2008, le toit a été refait en 2009, l'assainissement en 2010, ainsi que les appartements locatifs du premier étage. Restait à finaliser l'aménagement du secrétariat de mairie. Ainsi, un local à archives et un sanitaire ont été aménagés en 2010, tandis que les travaux du secrétariat ont été réalisés durant l'été dernier.



Au programme, doublage et isolation des murs, peinture, aménagement des placards et modification des éclairages. Le mobilier a aussi largement été renouvelé pour s'adapter au matériel informatique et à la nouvelle disposition de la pièce. De quoi rendre la pièce plus agréable pour y travailler et y accueillir au mieux le public. Une opération subventionnée par le Conseil Général dans le cadre des contrats CAP Territoires (5500 €) et au titre de la réserve parlementaire par le sénateur Michel Teston (10 000 €). Avec ces travaux, les interventions sur le bâtiment de la mairie sont maintenant totalement terminées.

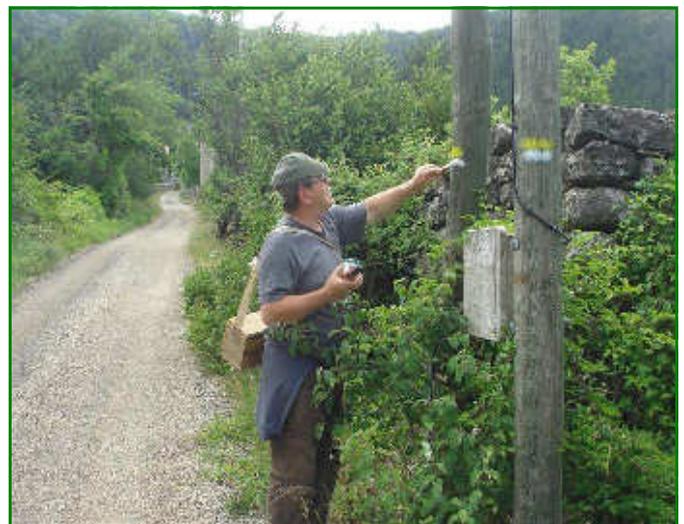
Sur le réseau de randonnée

Près d'une cinquantaine de kilomètres de sentiers et de chemins de randonnée ont été balisés sur la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne il y a 10 ans dans le cadre du Syndicat Intercommunal du Canton de Vals, puis de la communauté de communes de la Roche de Gourdon.

Depuis, l'édition du topoguide de la communauté de communes de la Roche de Gourdon permet d'en assurer la promotion.

Tout au long de ces chemins, outre les panneaux et les flèches directionnelles, des marques de peinture jaune et blanc permettent au promeneur de s'y retrouver.

Après 10 ans, ces dernières commencent à s'effacer. L'association de gymnastique la Boulognette s'est chargée de reprendre ce balisage pour le compte de la commune. Pinceaux à la main, mais aussi sécateurs et serpettes à la ceinture, les membres de l'association ont arpenté les sentiers plusieurs jours pour redonner un coup de jeune au balisage. Qu'ils en soient remerciés au nom de tous.



Le lavoir d'Auriolles en eau

Le froid intense et exceptionnel du mois de février n'a pas manqué de faire des dégâts importants sur de nombreuses installations, dont le lavoir du hameau d'Auriolles qui s'est fissuré.

Ce dernier date de la fin du XIX^e siècle et fait partie intégrante du patrimoine de la commune. Il a fait l'objet d'une restauration il y a quatre ans qui a consisté à poser de nouvelles margelles en remplacement des réparations de fortune qui avaient été faites en béton, à refaire les joints et à sabler toutes les parties conservées.

Vidangé et séché, les fissures viennent d'être réparées par l'agent technique de la commune avec de la résine de synthèse adaptée, puis le bassin a été remis en eau.



VIE COMMUNALE...

Salle polyvalente : un meilleur son

La salle polyvalente de Saint-Etienne-de-Boulogne souffrait d'une très mauvaise acoustique depuis sa construction. Depuis des années des travaux d'amélioration étaient envisagés mais n'avaient pu être réalisés faute de budget.

Des travaux de correction acoustique ont été réalisés en 2011 afin d'améliorer la situation. Mises en œuvre par une société spécialisée, des dalles d'isolant acoustique ont été installées au plafond de manière à réduire le temps de réverbération du son. Ce problème récurrent constaté depuis l'achèvement de la salle polyvalente au début des années 1990 est enfin réglé. En effet, il était nécessaire pour percevoir de nouvelles subventions que la salle soit entièrement financée.

Cette année, la correction acoustique a été complétée par l'installation d'un matériel de sonorisation performant permettant de diffuser de la musique dans de bonnes conditions, mais aussi de sonoriser des réunions et des discours. Un vidéo projecteur et un grand écran ont aussi été installés afin de pouvoir organiser des séances de cinéma.

Une opération d'un coût total de 15 000 € subventionnée à 80 % par le Conseil Général et le Conseil Régional.

Cela offre désormais la possibilité d'organiser des soirées cinéma, conférences, etc.



De nouvelles conditions de location

Le conseil municipal a décidé en 2010 de revoir les conditions de location de la salle polyvalente, qui n'avaient pas varié depuis plus de dix ans. En particulier, les tarifs ont été baissés en considérant que la salle devait avant tout pouvoir servir à tous. Il s'établissent comme suit :

↳ Location journée hors WE de 8 h à 20h (uniquement contribuables locaux) : 75,00 €

↳ Location Week-end (vendredi soir au lundi matin 9 h) :

Contribuables locaux : 100,00 € ; Non contribuables : 150,00 €

Les réfrigérateurs et la cuisine sont compris dans les locations. L'électricité est comptée en plus. Une attestation d'assurance en responsabilité civile et des cautions sont demandées à la réservation (caution : 300 € pour la salle et 200 € pour le ménage). Grâce à ces nouveaux tarifs, le nombre de locations a augmenté, de sorte que les recettes de locations ont aussi progressé (entre 1 300 € et 1 500 € par an).

De l'art ou du cochon ?

Vous aurez certainement constaté que les dégradations du bien public ne sont pas uniquement un phénomène urbain plus ou moins revendicatif puisque notre modeste commune en subit elle aussi les dégâts. Ainsi, certains clament leur passion pour un amour éternel sur les panneaux et transformateur de la zone d'activités, sans aucun doute le fait d'une pulsion printanière ou d'une parade nuptiale, tandis que d'autres (urbains en perte de repères, ou en mal de boulevards périphériques) se sentent obligés de parsemer nos routes communales (route d'Arbres) de pointillés et autres flèches inutiles... Si quelques-uns ont réussi à faire de cette pratique un art, nous en sommes dans le cas présent bien loin.

Une seule précision pour ces « artistes » en herbe, il s'agit du

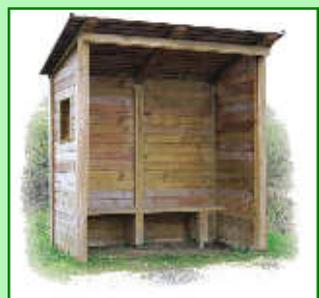
bien public que vous dégradez, en aucun cas d'un bien privé. C'est donc le denier public qui a servi à financer la zone d'activités et ses panneaux, de même que les routes et chemins communaux rénovés par la mairie dans le souci d'avoir une commune entretenue, digne de ses habitants. Ainsi, tous ces frais supplémentaires ajoutés par inconscience ou méconnaissance sont autant d'investissements non alloués à des oeuvres plus profitables.

Si encore ces modifications avaient le mérite d'embellir notre patrimoine commun ou d'être le symbole d'une revendication collective, nous pourrions nous en féliciter, mais ce n'est pas le cas. Juste une oeuvre pitoyable, le fruit d'un manque certain de civisme et d'ignorance.

Abribus d'Auriolles : c'est fini

L'abribus de l'arrêt de car d'Auriolles n'est plus. Il a été démoli sur décision du conseil municipal. En effet, il servait de toilettes publiques et de poubelle aux usagers de la route et malgré les efforts du cantonnier il n'a jamais été possible de le garder propre. Inutilisable pour les voyageurs, il n'avait aucun sens.

Un nouveau projet d'aménagement de l'arrêt avec pose de deux abribus en bois est à l'étude au niveau de la Région et du Département depuis de longs mois. Gageons que les efforts entrepris pour faire avancer le dossier seront prochainement couronnés de succès.



Urbanisme : un nuancier d'enduits de façade

Le conseil municipal de Saint-Etienne-de-Boulogne a approuvé à l'unanimité le nuancier d'enduits de façades en chantier depuis quelques mois.

Ce document réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche permet de préciser les types d'enduits, leurs couleurs et leurs teintes, pour toute construction ou rénovation réalisée sur la commune. En effet, la réglementation est stricte en la matière et prévoit que tout ravalement de façade doit faire l'objet au moins d'une déclaration préalable, mais restait flou sur les choix à effectuer. Pour aller plus loin que le laconique « respect des nuances locales » souvent employé dans les permis de construire, le conseil a voulu définir une palette de teintes et de tonalités utilisables. Il en va de la qualité architecturale et de l'intégration des nouvelles constructions dans les paysages et dans le bâti traditionnel.

Ainsi, une quinzaine de nuances ont été retenues, proches des pierres des différents hameaux, évitant tout à la fois les teintes trop claires et donc trop visibles, ou les nuances étrangères aux palettes locales. Ce document se compose d'un texte de présentation écrit qui explique les grands principes du choix des enduits, associant teinte et tonalité, mais aussi des éléments sur leur mise en œuvre (projeté, frotté, etc.). Une palette d'enduits est associée à ce document écrit de sorte que les pétitionnaires puissent



arrêter leur choix en connaissance de cause. Cette palette qui présente les enduits autorisés sera prêtée aux personnes qui le désirent pour qu'elles puissent arrêter leur choix après mûres réflexions.

Ce nouvel outil qui a déjà été testé à quelques reprises pour des permis de construire récents, et dont l'utilisation est maintenant généralisée et officialisée, permet de préciser objectivement ce qu'il est possible de faire ou non.

Rappel des règles d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Les travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, ni de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Les travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (type velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

Les travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Infractions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales par le Procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux et des mesures de restitution comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Zone d'activités : les premiers lots vendus

Les travaux de la zone d'activités économique de l'Escrinet sont terminés. D'un coût total de 800 000 €, entièrement réalisé par la communauté de communes de la Roche de Gourdon, ce projet subventionné à 78 % par l'Etat, la Région, le Conseil Général, et le SDE, n'a rien coûté à la commune puisqu'elle n'y a apporté aucun financement. Après deux ans d'opération, les lots sont maintenant en vente aux entreprises. Rappelons que cette zone d'activités a pour vocation d'accueillir des entreprises artisanales avant tout, qui trouveront pour s'y implanter sept lots entièrement viabilisés d'une surface de 700 à 4000 m², vendus entièrement équipés (eau, électricité, assainissement, téléphone et internet haut débit) autour de 15 € ht le m². Plusieurs artisans ont déjà manifesté leur intérêt pour une acquisition qui leur permettra de mieux s'implanter dans le secteur et de développer leur activité.

La localisation de la zone d'activités rend les entreprises qui s'y installent éligibles à plusieurs aides à la création et au développement d'activités : Opération Rurale Collective en faveur de l'artisanat et du commerce permettant de bénéficier de subventions d'investissement, Zone de Revitalisation Rurale apportant des avantages fiscaux, ou

encore fonds européens Leader.

Un document de présentation destiné à assurer la promotion des terrains a été réalisé et largement diffusé. A ce jour, deux des sept lots sont déjà vendus et verront prochainement se construire les bâtiments d'un charpentier et celui d'une entreprise du bâtiment. Souhaitons bonne installation à ces entreprises qui viennent s'installer chez nous.



Trois nouvelles activités économiques sur la commune



Un nouveau taxi

La commune a créé une place de stationnement de taxi supplémentaire afin de faciliter la prise en charge des habitants. Cette place a ensuite été attribuée à l'entreprise

Michel Seyte, de Saint-Privat, qui développe ainsi son activité sur le secteur.

Que la lumière soit

Frédéric Szuter s'est installé comme électricien au village.

Réparation, installation neuve, pen-



sez à faire appel à lui pour vos travaux.

Contact : fred.szuter@free.fr, 06 84 22 25 67

Au bon soin des plantes

Jérémy Robert est installé comme paysagiste à Auriolles. L'entreprise « Le p'tit tom vert » est spécialisée dans la création et l'entretien de parcs et

jardins, la plantation et l'entretien de gazon et haies, la réalisation d'arrosages automatiques et de bassins, tous travaux de débroussaillage, d'installations de clôtures, de maçonnerie et terrassement de jardin, etc.

N'hésitez pas à le contacter au 06 78 77 80 84.



Le pain à domicile

Depuis plus d'une dizaine d'années, la boulangerie Tabaret, de Saint-Privat, assure des tournées de livraison de pain sur l'ensemble de la commune.

Le boulanger passe ainsi dans tous les hameaux à l'exception de Pramailhet, Salèdres et le Vernet/Les Gras, deux fois par semaine, les mercredis et vendredis.

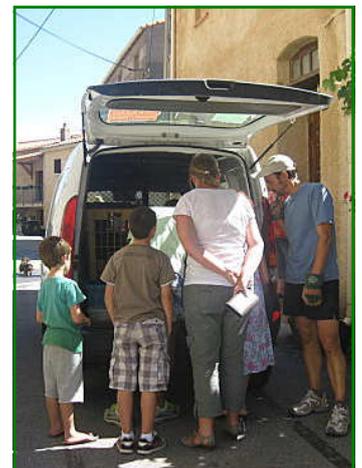
A la disposition du public, pains et viennoiseries, mais aussi tous pains spéciaux qui peuvent lui être commandés.

Seul souci, le volume de pain vendu, qui baisse d'année en année. Ainsi au début de ses tournées, il arrivait à vendre jusqu'à 80 à 90 pains par voyage, alors qu'aujourd'hui, il en vend au mieux une cinquantaine le vendredi et une quarantaine le mercredi. Autant dire que la rentabilité de cette tournée est donc limitée pour lui.

Alors pensez à faire un geste pour pérenniser la tournée : tout le monde mange du pain, ou presque !

Si vous n'êtes pas là, un sac accroché à la porte ou au volet, et le boulanger sait qu'il doit laisser une flûte ou une baguette... et il y a toujours possibilité de demander que le pain soit laissé en dépôt à l'auberge l'Arbre à pain.

Parler de développement local et de services en milieu rural, c'est une chose. Contribuer soit même à leur maintien, c'est mieux !



L'Arbre à pain « Bistrot de pays »

L'auberge l'Arbre à pain, de Saint-Etienne-de-Boulogne, a été labellisée à l'automne 2011 « Bistrot de Pays » par le Pays de l'Ardèche méridionale.

Ce label national a été accordé à l'auberge de Thierry et Christine Malinski comme à une quinzaine d'autres en Ardèche. Il distingue des établissements situés en zone rurale et qui constituent l'un des derniers commerces du village, tout en remplissant des conditions d'accueil précises : être ouvert toute l'année, promouvoir les produits du terroir et une restauration les mettant en œuvre, tout en apportant des services aux habitants, ou encore organiser des rencontres et des manifestations culturelles et festives. Autant de conditions symboles de qualité, d'authenticité et de convivialité qui se retrouvent à l'Arbre à pain, entre les menus châtaigne à l'automne, ou les « mercredis de la crique » qui remettent à l'honneur ce plat typiquement ardéchois que peu de restaurants servent encore !

Une distinction qui leur a été remise par Pierre Manent, vice-président du Pays de l'Ardèche Méridionale, accompagné du président de fédération nationale des



Bistrots de Pays, du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de Sabine Buis, conseillère régionale. Cette remise a eu lieu à l'occasion de la fête du pain de l'amicale laïque et du marché de producteurs qu'ils ont organisé à cette occasion.

Mon Pays Ma Fête

Dans le cadre de Mon Pays Ma Fête, samedi 12 mai, l'auberge l'Arbre à pain organisait une promenade à la découverte de la faune locale. Accompagnés par Baptiste Leriche, guide accompagnateur, les participants sont allés à la recherche des traces d'animaux : déjections, traces de pas, passages, terriers ont retenu l'attention. La balade s'est terminée par l'intervention de « Pistil », fabulier qui a énoncé les fables de sa création autour de la faune. Le programme s'est poursuivi dimanche 13 mai avec la compagnie « Hélice Théâtre », qui a présenté son spectacle « La grande cuisine ». Une création familiale qui a enchanté petits et grands autour d'une poule et d'un gâteau au yaourt. Un spectacle qui mettait en scène de manière originale les aliments et leur préparation. Une quarantaine d'adultes et autant d'enfants qui ont ainsi passé une très bonne fin d'après-midi.



Au programme à l'auberge ce printemps

Exposition de peintures

Jusqu'en septembre

La peintre Danièle Guimbaud expose ce printemps à l'auberge des huiles, pastels et mines de plomb.

Un travail qui présente les paysages de la région, avec une inspiration souvent florale, mais aussi des paysages corses.

Fête des mères

Dimanche 3 juin

Menus spécial fête des mères
avec accord mets / vins - réservation - 28 €

Fête de la musique

Samedi 23 juin

avec un groupe de musique
et danses folkloriques

Auberge L'Arbre à pain

Horaires d'été

Ouvert tous les jours sauf le jeudi
De 8 h à 15 h et de 17 h 30 à jusqu'à la fin du service.
Ouverture à 9 h les week-ends et en juillet et août

Réservations

04 75 37 47 86
06 79 53 87 87

Au menu

Assiette bistrot de pays à 13 €
Menu du jour à 13,50 €
Menu crique tous les mercredis à 13,50 €
Menu terroir à 20 €

VIE COMMUNALE...

Vache maigre du côté de la voirie

Les travaux de voirie bénéficiaient de subventions conséquentes du Département, jusqu'à 60 % il y a quelques années. Au fil des exercices budgétaires, ces subventions se sont réduites et pour la première année, en 2012, la commune ne perçoit plus aucune subvention de voirie.

A titre indicatif, les travaux de goudronnage effectués chaque année oscillaient entre 20 000 et 25 000 €, ce qui représente la moitié des recettes fiscales de l'année, dépenses auxquelles il faut ajouter l'entretien des chemins ruraux et des ouvrages d'art, ainsi que la réparation des dégâts d'orage, soit un total de 30 000 € par an environ. Sans subvention, ce serait mentir de dire qu'il n'y aura pas de baisse du niveau d'investissement sur les routes et les chemins. A titre indicatif, le niveau d'investissement des collectivités locales en matière de travaux publics a baissé de 17 % en 2010 et 15 % en 2011 : autant de moins pour l'activité économique.

Dans ces conditions, l'essentiel de la dépense sera consacré à l'entretien, et il ne sera pas possible de réaliser des travaux d'amélioration et sans doute faudra-t-il dans les années à venir faire des choix douloureux en matière d'entretien. Comment sera assuré le fauchage ? Une contribution spéciale sera-t-elle demandée aux riverains des chemins ruraux comme jusqu'à la dernière guerre ?

En 2012, 15 000 € de travaux de goudronnage ont pu être préservés au budget, 8 000 € de réparation de dégâts d'orages et 6 000 € d'intervention sur les ponts. Des goudronnages sont prévus aux Gouzis, à La Conchy, à Auriolles dans un premier temps, tandis qu'une intervention de broyage aura lieu sur les chemins de terre en fonction des crédits non consommés par le goudronnage. Un rejointoiement des ponts de Chatunas et de la Morelle est aussi envisagé. Pour préparer ce travail à moindre coût, le cantonnier a commencé à dégager les anciens joints.



Un chantier d'insertion à La Conchy



Le mur de soutènement tenant la route communale de Rabachau, au dessus de La Conchy, était à refaire intégralement sous peine de voir la chaussée s'affaisser.

La charge de travail du cantonnier et la longueur du mur à refaire ne lui permettait pas de prendre ce chantier en charge. Il a donc été confié à l'association d'insertion AIME, de Joyeuse-Laurac, qui l'a fait réaliser par des personnes en difficulté sociale pour un coût réduit de 2 500 €.

Le chantier très bien conduit a permis de réaliser un mur « façon pierre sèche », tout en ayant un corps en béton. En une semaine, six personnes encadrés par un maçon ont ainsi pu toucher du doigt un métier dans lequel ils pourront continuer, tout en rendant service à la commune.

D'autres perspectives de chantiers similaires s'ouvrent étant donné la qualité de leur travail : rejointoiement des parapets de ponts, enduits du mur du cimetière par exemple.

Du nouveau au local des jeunes

Les jeunes de 14 à 18 ans de Saint-Etienne-de-Boulogne avaient rendez-vous fin mars avec la mairie à l'invitation de Christophe Coulomb et Myriam Pommel, conseillers en charge de la gestion du local des jeunes. Au programme de la rencontre à laquelle une dizaine de jeunes a répondu, la gestion du local que la commune met à leur disposition à côté de la salle polyvalente. En effet, cette nouvelle génération a fait part de son souhait d'utiliser les lieux, et il s'est donc agi de leur expliquer les règles de fonctionnement de cet espace, et de faire mieux connaissance avec les responsables communaux. A l'issue de la réunion, Clara Vernol et Corentin Marron ont été désignés par leurs camarades comme référents.

Dès l'après-midi, ils ont pris possession des lieux et ont commencé à les apprêter en vue de s'y retrouver. Nettoyage, décor, peinture ont été au programme pour cette nouvelle génération qui saura faire bon usage du local mis à disposition depuis 2006.

Ils ont également meublé ce local en récupérant les meubles et objets nécessaires dans un bon esprit de partage, d'échange et de recyclage.



Un 11 novembre en cinéma

La commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale a eu lieu à Saint-Etienne-de-Boulogne en présence de près d'une quarantaine de personnes. Dans un temps de recueillement au monument aux morts le maire a rappelé le sacrifice des « poilus » de 14-18 mais aussi l'absurdité de la guerre et le nécessaire engagement pour la paix et l'amitié entre les peuples, contre la haine et la xénophobie.

Les participants se sont ensuite retrouvés pour la projection du film « Les sentiers de la Gloire » réalisé par Stanley Kubrick. D'abord interdit par la censure lorsqu'il est sorti, ce film relate l'histoire absurde mais vraie d'un peloton de poilus appelés à se sacrifier hors de toute humanité pour des gains militaires insignifiants et qui se mutinent. Fusillés pour l'exemple à la demande d'un état major vivant somptueusement à l'arrière, certains sont même conduits au



poteau d'exécution sur leur brancard... De quoi faire réfléchir aux horreurs de la guerre et à l'inhumanité qui en découle.

Reprise de concessions au cimetière

La commune a lancé une procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière afin d'éviter de l'agrandir à nouveau. En effet, les concessions dans le nouveau cimetière sont presque toutes vendues.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est lancée par un procès-verbal constatant que la concession a plus de 30 ans, que personne n'y a été inhumé depuis moins de 10 ans et qu'elle ne fait l'objet d'aucun entretien.

La notion d'état d'abandon se décèle par des signes extérieurs nuisant au bon ordre et à la décence du cimetière, par le délabrement de la concession (ronces, herbes, gravats, etc).

Janine Walter, conseillère municipale, a dressé l'inventaire des tombes pouvant faire l'objet de cette reprise et rédigé le procès verbal qui a été signé par le Maire. Ce procès-verbal met les héritiers en demeure de faire le nécessaire pour faire cesser l'abandon, faute de quoi, après un délai de trois ans, la commune reprend les concessions. Elle fait alors procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées et les dépose dans un ossuaire commun, affecté à perpétuité à cet usage.

Les concessions ainsi reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession et de nouvelles inhumations. Au total, il y a une trentaine de concessions concernées dans l'ancien cimetière.



Une mesure stupide

Le Préfet de l'Ardèche a publié une circulaire le 13 avril 2012 relative au brûlage des déchets verts qui interdit l'usage du feu pour les non agriculteurs. L'application de cette circulaire témoigne d'une volonté de réglementer toujours plus, tout en ne connaissant rien à la situation de terrain. Interdire est devenu le maître mot.

Pourtant, en restreignant l'usage du feu pour les non professionnels qui participent aussi à l'entretien de l'espace rural, principalement des châtaigneraies, c'est la propreté des campagnes qui s'en ressentira.

Il est évident que faute d'autre solution, l'emploi du feu va continuer, maintenant sans faire de déclaration d'écobuage et sans appeler les pompiers auparavant. Le résultat sera donc exactement l'inverse de celui qui était attendu, l'emploi du feu sortant alors de tout contrôle réel des pouvoirs publics.

Et le risque est grand que les végétaux morts, jetés dans les ruisseaux et les ravins, sèchent et prennent feu en plein été, ce qui sera plus dangereux que de les brûler proprement lorsque le temps le permet.

Ici, le Préfet a réagi dans l'urgence suite à deux drames indéniables, la mort de deux pompiers, et ce n'est pas une

bonne politique ni une bonne gestion que d'agir ainsi. Il aurait dû interdire ponctuellement l'emploi du feu bien avant, étant donné les conditions de sécheresse exceptionnelles, ce qu'il n'avait pas fait. Là est son erreur.

Face à une mesure aussi déplacée, néfaste et contreproductive la commune a délibéré pour demander que la réglementation soit revue. Un courrier a été envoyé au Préfet, tandis que les

Parlementaires ont été saisis.

Une fois encore constatons qu'il n'est de bonne politique décidée dans la précipitation et sous la pression d'un fait divers.

La commune n'est pas responsable de ces interdictions et le conseil s'est prononcé pour demander leur abrogation, mais la préfecture n'a toujours pas répondu à nos sollicitation à ce sujet...



VIE COMMUNALE...

Du côté de l'Etat Civil

Le bonheur a frappé à la porte de plusieurs foyers, avec la naissance de :

Camille Lacharme aux Gouzis
Loan Mazeyrat à Auzon

Deux mariages ont été célébrés cette année en mairie, avec l'union de Floriane Breitegger et David Raulet et celle de Anne-Marie Chavent et Hervé Basata.

Cette année, nous avons eu malheureusement la peine de perdre plusieurs habitants. Ayons une pensée pour leurs proches, familles et amis :

Ernestine Robert à l'Estrade
Nicole Bouchon à la Conchy
Pierre Schievano aux Richards
Myriam Paolacci à la Combe
Maurice Hugonnet au Mas de Chevalier
Pierre Boulicault au Village

Viviane Pellier à Auriolles

Plusieurs nouveaux habitants nous ont rejoints cette année à Saint-Etienne. Souhaitons leur bon accueil et bonne intégration à la vie du village :

Eric Vasseur sur le Village,
Philippe et Céline Girard et leurs filles au Village,
Fabrice Aubert et Sonia Liotard-Faure aux Clapès,
Marie-Christine Gay et ses enfants aux Clapès,
Christine Scaillerez et Jérémy Robert et leurs fils à Auriolles,
Maxime Monnier et sa compagne au Village,
Pascal et Michelle Verschaeve aux Clapès,
Fleur Gamory et Mickaël Lacharme et leur fils aux Gouzis,
Magali Durand et Denis Jelin et leur fille au Col d'Auzon,
Vanessa et Xavier Sanchez et leurs enfants à Auriolles,
Samuel et Samantha Crépin et leurs fils à Auriolles.

Nous sommes plus nombreux...

Le recensement de la population de Saint-Etienne vient d'avoir lieu en fin d'hiver. Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et, bien entendu, de la commune. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. En 2012, l'enquête de recensement s'est déroulée dans les mêmes communes qu'en 2007, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février. La municipalité vous remercie de l'accueil que vous avez réservé à Sarah Pilato, agent recenseur désigné par la commune.

A l'issue du recensement, il y a 381 habitants à Saint-Etienne. Les données plus précises sur la population seront publiées dans les mois à venir (pyramide des âges, niveau d'éducation, type d'activité professionnelle, etc.).

Lors de la réalisation de la carte communale, un objectif de 400 à 450 habitants à l'horizon 2015-2020 avait été retenu comme réaliste par rapport à notre ressource en eau et par

rapport à la capacité à intégrer de nouveaux habitants, avec une limitation de la part des résidences secondaires.

A ce jour, il y a 170 logements permanents à

Saint-Etienne, et 68 résidences secondaires ou gîtes, soit 25 % de résidences secondaires. En 2007, ce nombre était de 84 soit 34 %. L'objectif de privilégier l'habitat permanent a donc été atteint.

L'autre objectif était de développer l'habitat locatif qui permet une meilleure mixité de la population et un renouvellement des générations. En 2007, il y avait 29 logements locatifs, contre 38 maintenant, preuve que les démarches engagées telles que l'OPAH ont porté leurs fruits. Par contre, le nombre de logements vacants est de 35 (logements non occupés à aucun moment de l'année) contre seulement 11 en 2007. De nombreuses maisons en vente depuis des mois ne trouvent pas preneur, le prix où elles sont proposées expliquant peut-être cette situation.



La commune à l'étude...

Cette année, deux groupes d'étudiants sont venus à Saint-Etienne. Une classe de BTS du Lycée Olivier de Serres, à Aubenas, est venue discuter avec la municipalité sur le rôle des communes, des communautés de communes et les institutions locales.

Ensuite, un groupe d'une quinzaine d'étudiants en licence de géographie à l'université Lumière Lyon 2 est venu rencontrer Franck Brechon pour évoquer le développement local vu au travers de l'expérience d'une commune et du parc naturel régional.



Le repas des aînés

Cette année encore, le repas des aînés de la commune a eu lieu à l'auberge l'Arbre à pain. L'occasion pour une quarantaine de personnes de se réunir à l'invitation de la municipalité pour passer une après-midi de fin d'année bien agréable et conviviale. Des colis ont été distribués aux personnes qui n'ont pu répondre à cette invitation.



Huilétic

Vous ne savez pas quoi faire de vos huiles de cuisine usagées ? L'association Huilétic et la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne mettent en place une collecte spécifique qui permet la valorisation des huiles.

Pourquoi ?

Vous ne pouvez pas les déverser dans votre assainissement, elles le colmatent. Vous ne pouvez pas les jeter dans les bacs à ordures ménagères, elle ne pourront être éliminées correctement. Vous ne pouvez pas les jeter dans la nature, elles polluent, principalement en coulant peu à peu vers les ruisseaux sur lesquels elles forment un film étanche à l'air qui peut perturber gravement l'équilibre écologique du cours d'eau.

Comment faire ?

Des bacs de collecte seront prochainement disposés à proximité des conteneurs pile—verre—papier à Auriolles, au Village, à La Conchy, mais aussi à Auzon. Ils seront installés dans des caches conteneurs en bois. En soulevant le couvercle, vous pourrez y mettre vos huiles de cuisine usagées, qu'elles soient végétales ou animales. Il est simplement demandé que les huiles soient sans déchets alimentaires solides (restes) et sans eau.

Que deviennent les huiles ainsi déposées ?

Les huiles déposées sont collectées par l'association Huilétic, dont le siège est à Asperjoc. Filtrées, elles sont stockées dans de grands conteneurs avant d'être écoulées vers une filière de recyclage qui permet de les valoriser à 100 %. C'est l'entreprise Lorrainenergie, de Nancy, qui les traite, et qui

s'est engagée à ouvrir une agence en Ardèche si les volumes collectés le justifient.

La partie valorisable, la plus importante, sert à produire, sans recours au pétrole, des huiles de lubrification des chaînes de tronçonneuse et des huiles de coupes mécaniques ou des lubrifiants de décoffrage et des savons. Les résidus sont mélangés à de la sciure de bois et compactés en bûchettes de chauffe. Cette filière de recyclage a permis de créer trois emplois stables sur le secteur d'Aubenas.



A ce jour, 30 000 litres d'huile usagée ont été collectés en sud Ardèche dans les restaurants. Reste maintenant à étendre la démarche aux particuliers.

**Alors, ayez le bon geste :
Ne jetez plus une goutte d'huile hors des bacs
de l'association Huilétic et de la commune.
Merci**

HUILÉTIC – Le Rigaudel, 07600 Asperjoc
04 75 88 17 53 – 06 88 21 14 48 huiletic07@gmail.com

Convivialité à la bibliothèque

La bibliothèque municipale est gérée par une équipe de bénévoles sous la houlette de Jocelyne Pélissier. En charge des permanences tout au long de l'année et de l'accueil des lecteurs, mais aussi de la gestion du fond de livres et des relations avec le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt, le travail accompli par ces bénévoles est important. Sans eux, la bibliothèque ne pourrait fonctionner. Pour les remercier, la commune les convie en début d'année à partager une galette des rois qui permet d'échanger sur le fonctionnement du service.

Rappelons que la bibliothèque ouvre ses portes les mercredis de 17 h à 19 h et les samedis de 10 h 30 à 12 h 30



Travaux sur le réseau électrique

Les travaux de renforcement de la ligne électrique basse tension des Gouzis et de La Lauze viennent de se terminer. Réalisés et financés par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche à la demande de la commune, ils visent à remplacer plusieurs vieux poteaux métalliques et bois par des nouveaux poteaux en bois, tout en changeant la ligne par un câble neuf afin de garantir plus de stabilité et de fiabilité dans l'alimentation électrique de ces hameaux.

C'était l'une des dernières sections non encore renforcées, l'ensemble du réseau ayant pratiquement été refait à neuf en une quinzaine de tranches de travaux depuis une vingtaine d'années. L'année dernière, cette ligne avait été changée de la sortie du Village jusqu'aux Taupenas.

Rappelons que les réseaux électriques de distribution ne sont pas propriété d'ErDF (Électricité réseau De France, ex EDF

distribution) mais des communes, qui ont en charge leur renouvellement, les mises aux normes et les grosses réparations. Pour le budget communal de Saint-Etienne, la charge du réseau de distribution électrique représente plus de 5 500 € en 2011.



Autour du foncier agricole

Aujourd'hui, comme depuis plusieurs décennies, le nombre d'agriculteurs baisse régulièrement, au point qu'il n'a plus que sept actifs sur la commune, dont plusieurs à l'approche de la retraite. Ce n'est pourtant pas que les repreneurs d'exploitations n'existent pas, ni les candidats à l'installation. Pourtant, sauf à faire preuve de défaitisme et d'une vision bien négative des générations actuelles, force est de constater que des freins importants limitent les possibilités d'installation.

La communauté de communes de la Roche de Gourdon a engagé un travail sur ces questions il y a deux ans, accompagnée par le Chambre d'Agriculture, représentée pour ce dossier par Daniel Vernol en tant qu'élu et Odile Audibert, en tant que technicienne.

La rétention foncière

Le premier de ces freins, le principal même, est le fait que le foncier agricole ne soit pas disponible. Il est vrai que la crainte légitime de tomber sur une personne peu sérieuse et de s'engager sur un bail rural rigide et long est un facteur limitant. Ainsi, le plus souvent, lorsqu'un exploitant s'arrête, il garde les terres les plus proches de chez lui, en remet d'autres à ses voisins agriculteurs encore en activité, et les moins bonnes partent à la friche. Aucune possibilité de reprise n'existe.

Ainsi, même lorsqu'un projet sérieux se présente, il est difficile de le faire déboucher faute de terres disponibles. L'exemple de Roland Artige qui a laissé son exploitation à Cédric Soleilhac démontre toutefois que c'est possible.

Vers une réserve foncière communale

La Chambre d'Agriculture, la communauté de communes et la commune ont souhaité travailler de manière concrète à la constitution d'une « réserve foncière ». Derrière ce

terme barbare se cache en fait la volonté de constituer progressivement au gré des cessions un ensemble foncier permettant l'installation d'un jeune agriculteur.

En agrégeant progressivement des terres au fur et à mesure de leur libération et en les « stockant », c'est le terme juridique, la commune pourra ainsi disposer à terme d'une exploitation viable pour installer un exploitant.

Ce travail passe soit par des acquisitions directes par la commune, soit par ces conventions de mise à disposition si le propriétaire ne souhaite pas céder ses terres mais uniquement les mettre à disposition de la collectivité puis du repreneur par bail.

Le travail est engagé avec un agriculteur partant en retraite sur le secteur d'Auriolles et pourra être poursuivi sur d'autres secteurs de la commune au gré des possibilités foncières.

Dans un premier temps, ces terres mises à disposition de la collectivité ne seront pas baillées à un repreneur, mais feront l'objet d'un entretien dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Ce n'est que lorsque les surfaces permettant de constituer une exploitation viable auront été réunies qu'un exploitant définitif sera sélectionné et installé. D'autres propriétaires seront donc démarchés pour rejoindre le projet et compléter l'offre foncière qui se met en place.

L'avis de la Chambre d'Agriculture

Entretien avec Daniel Vernol, élu à la Chambre d'Agriculture et représentant territorial de cette structure.

Comment se pose la question du foncier ?

Le foncier est un patrimoine, mais c'est aussi un outil de travail. Sans foncier, pas d'agriculture. La rétention du foncier est un blocage important qui interdit le plus souvent l'installation agricole, ou qui la complique tellement qu'elle devient trop difficile ce qui compromet sa réussite. Il n'est pas pensable pour un jeune agriculteur de faire des travaux et des investissements sur des terres pour lesquelles il n'a qu'un engagement oral du propriétaire.

Cela signifie-t-il qu'il y a une demande d'installation de la part de jeunes agriculteurs ?

Oui, il y a de la demande en la matière et le répertoire à l'installation géré par la Chambre d'Agriculture recense de nombreux porteurs de projet intéressants, qui peinent à s'installer faute de terres. Il n'est pas rare de voir des projets sérieux ne pas pouvoir se concrétiser car il n'y a pas d'exploitation à reprendre ou de terres pour en constituer.

On entend souvent dire que les projets d'installation ne sont pas viables ou que les repreneurs ne durent pas. Qu'en est-il ?

Oui et non, il y a de tout, et le travail consiste à détecter les bons projets et à les accompagner. Les exemples de reprises réussies ne doivent pas être oubliés en ne mettant en avant que ceux qui n'ont pas fonctionné. C'est la même

chose dans tous les domaines économiques : il y a des échecs, mais ils ne doivent pas focaliser l'attention au point d'oublier les réussites.

Qu'est-ce qu'un bon projet ?

C'est un projet qui est à la fois viable économiquement et vivable d'un point de vue humain et familial. Seule l'association de ces deux éléments permet de durer. Aujourd'hui, l'agriculture a considérablement évolué et les structures d'exploitations ne sont donc plus les mêmes. Sur certaines productions à valeur ajoutée supérieure, avec de la transformation par exemple, qui permet une meilleure valorisation des produits, les besoins de surfaces sont moindres qu'il y a quelques années. Ainsi, une exploitation condamnée il y a vingt ans à grossir et produire plus, peut être gérée dans une autre perspective aujourd'hui, car le cadre économique et les marchés ont évolué. Ce qui n'était pas viable alors peut tout à fait le devenir maintenant.

Pourquoi engager ce travail avec la commune ?

La Chambre d'Agriculture travaille sur les exploitations elles-mêmes, sur l'accompagnement des agriculteurs, et le rôle des communes est plus d'intervenir sur le foncier. La question de l'installation est complexe et a plusieurs facettes qui imposent de travailler en collaboration. L'un sans l'autre ne peuvent avancer sur ce sujet.

Je compte beaucoup sur le caractère exemplaire du travail qui est engagé à Saint-Etienne pour démontrer qu'il y a des possibilités en la matière.

A propos des gaz de schiste

Au printemps 2011 le scandale des gaz de schiste éclatait. L'Etat, autorisait en toute discrétion et hors de tout débat démocratique la réalisation de forage pour l'exploitation des « gaz de schiste » par fracturation hydraulique. Une méthode particulièrement polluante et destructrice pour les territoires où elle est pratiquée.

Affaire de puissances financières avant tout, la négociation entre l'Etat et les compagnies pétrolières s'est chiffrée en dizaines de millions d'euros mis en œuvre dans les trois années à venir. C'était sans compter sur la forte mobilisation des collectivités locales et des citoyens dans la plupart des régions concernées dont l'Ardèche.

Face à cette mobilisation et sous la pression de l'opposition parlementaire, l'Etat a dû reculer et a accepté l'adoption d'une loi interdisant partiellement la fracturation hydraulique, mais instaurant aussi toutes les portes dérobées nécessaires afin que les pétroliers puissent la contourner le moment venu.

Une abrogation partielle qui ne tiendra pas

A ce jour en application de cette loi qui a permis de faire retomber un peu la pression citoyenne à l'approche des élections présidentielles et législatives, quelques permis de prospecter des pétroliers sur les secteurs les plus contestataires ont été abrogés. Il en va ainsi en ce qui concerne l'Ardèche, des permis de Montélimar, de Nant et de Villeneuve-de-Berg (ce dernier permis couvrant la commune de Saint-Etienne). Au total, sur 64 permis accordés, seuls trois ont été annulés, et au total, plus d'une vingtaine est encore à l'étude dans les couloirs des ministères, ce qui pousserait leur nombre à plus de 80. Il est évident qu'il n'y a aucun recul. Le permis d'Alès, qui concerne l'extrême sud de l'Ardèche, lui, est toujours d'actualité.

Cette abrogation du permis de Villeneuve-de-Berg a été contestée par le pétrolier texan Schuepbach Energy LLC au tribunal. A ce jour, le tribunal ne s'est pas prononcé, mais l'avocate du Collectif des communes opposées au gaz de

schiste pense que l'interdiction ne tiendra pas au tribunal, la rédaction de l'arrêté ministériel annulant le permis étant volontairement fautive.

Le retour de Schuepbach Energy LLC

La société Schuepbach Energy sera donc très probablement réintroduite dans ses droits et seule la proximité des échéances électorales aura motivé ce report, tout en pariant sur le fait que les citoyens et les collectivités aient la mémoire courte. Ce n'est pas le cas, et tout laisse penser que la mobilisation sur le terrain ressurgira dès que la société américaine Schuepbach sera réintroduite dans son droit de prospecter. Afin de préparer ce moment, le collectif citoyen « Stop au gaz de schiste 07 » prépare sa mobilisation de terrain et se tient prêt à bloquer toute opération de terrain. Pendant ce temps le Collectif des élus opposé au gaz de schiste travaille juridiquement pour montrer les incohérences de l'Etat, la faiblesse juridique de sa démarche, le tout en s'appuyant sur la réglementation française et les textes européens.

Pour suivre la mobilisation contre l'exploitation des gaz de schiste : <http://www.stopaugazdeschiste07.org>

Que dit la loi ?

Adoptée dans l'urgence et sous la pression des citoyens en mai 2011, publiée en juillet 2011, dans son article 1, elle interdit la « fracturation hydraulique », mais ne la définit pas, de sorte que les pétroliers parlent maintenant de « stimulation hyperbare », ou de « stimulation rocheuse », ce qui revient au même, et reste autorisée. Ou comment jouer sur les mots...

Dans son article 2, elle instaure une dérogation pour utiliser la « fracturation hydraulique » à titre expérimental, sans en encadrer l'usage avec rigueur. Ou comment créer une porte dérobée...

Dans son article 3, elle retire aux pétroliers les permis de forer qui leur ont été accordés s'ils n'ont pas fait connaître leurs intentions techniques... que le ministère de l'Industrie connaît déjà au travers de la demande de permis. Ou comment gagner du temps et faire illusion...

Il eut été plus simple et rigoureux que le projet de loi interdise l'exploitation des gaz de schiste, sans se perdre en circonvolutions langagières et appelle un chat un chat. Mais cela aurait été pour de bon fermer la porte aux gaz de schiste, ce que la majorité des députés de l'Assemblée Nationale et le Gouvernement ne voulaient pas. Dans le même temps, le Code Minier a été modifié pour que les travaux de prospection, simples à autoriser, puissent dissimuler une véritable exploitation des gisements. En particulier, le gaz extrait durant les phases de prospection pourra être vendu, et les phases de prospection pourront durer 15 ans et non seulement trois comme jusqu'à présent !



Au niveau de la commune

La commune, comme plus de 200 communes ardéchoises sur 330 a délibéré pour demander le retrait et l'abrogation de ces permis. Le Maire a aussi pris un arrêté interdisant l'usage de la fracturation hydraulique sur la commune. Cet arrêté, comme tous ceux des autres maires en ayant pris, a été contesté au tribunal administratif par le pétrolier Schuepbach. La défense des intérêts de la commune, couverte par son assurance risque juridique, a été confiée à M^e Hélène Bras, de Montpellier, qui assure aussi la défense de tous les élus concernés. Ce recours de la société Schuepbach n'a pas été jugé, puisque son permis lui a été retiré. Néanmoins, si le tribunal venait comme c'est à craindre à la confirmer dans ses droits de prospecter et d'exploiter, il y aurait lieu de relancer l'interdiction par arrêté municipal. L'action au tribunal serait, elle aussi relancée. La commune a apporté une subvention de 350 € au collectif.

En matière intercommunale

Dans le cadre de la réforme de la carte intercommunale du département, le Préfet de l'Ardèche prévoit la dissolution de la communauté de communes de la Roche de Gourdon. Cette dernière, composée des communes d'Ajoux, Gourdon, Saint-Etienne-de-Boulogne et Saint-Michel-de-Boulogne, a été créée en 2003. Elle compte à son actif plusieurs réalisations importantes : zone d'activités, crèche, centre de loisirs, réseau intercommunal de randonnées, inventaire du patrimoine par exemple, sans compter la gestion de différents services comme les ordures ménagères et le service public d'assainissement non collectif. Un ensemble de réalisations qui a été présenté dernièrement dans un bilan des huit années d'activité de la communauté. Dans le même temps, plusieurs projets sont en cours de réflexion, en matière agricole par exemple.

Cette réforme de la carte intercommunale, décidée par l'Etat seul, est source d'inquiétudes, tant elle est conduite en dépit de toute cohérence en terme d'aménagement du territoire, et surtout tant elle témoigne du dogmatisme des politiques actuelles et d'un recul de la démocratie. Nous avons directement sur la commune à subir cette réforme et ses conséquences néfastes. Quatre erreurs sont à mettre en avant dans le travail engagé par l'Etat.

Une idée fausse : grossir pour réussir

Tout a commencé dans les années 1990, avec mise en place des communautés de communes, annoncées comme des espaces de solidarité entre les communes, visant à leur permettre de s'associer librement pour exercer collectivement des compétences qu'elles ne pouvaient remplir seules.

Il n'est pas question de nier les apports de l'intercommunalité, bien réels et indispensables, mais simplement de remarquer que sous la forme souple des syndicats intercommunaux, elle existe depuis près de 100 ans. L'ensemble des SIVOM parsemant la France a été le cadre de réalisation de nombreux projets petits ou grands. C'est par exemple pour nous le traitement des ordures ménagères, l'électrification rurale, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, ou le transport scolaire. Certes, cette forme d'association de communes devait être toilettée, mais le besoin de la remplacer par les communautés de communes ne s'imposait pas.

Il a été décidé une bonne fois pour toutes, sans fondement réel, qu'il faut grossir pour réussir. De plus les communautés de communes constituent des cadres géographiques figés qui ne peuvent être modifiés au gré des projets et des nécessités locales.

Les communautés de communes constituent surtout un changement de perspective radical qui modifie le sens de nos institutions : d'une situation où les communes pouvaient s'associer pour porter des projets en commun, et où elles constituaient la base du groupe «commune-intercommunalité», nous sommes aujourd'hui arrivés à un système rigoureusement inverse où la communauté de communes prime sur la commune. C'est dans cette logique que la réforme des périmètres intercommunaux est mise en œuvre.



Une absence de projet

La réforme de l'intercommunalité ne prend en compte que la question des périmètres, oubliant le projet de territoire global. Il s'agit ici de structurer les territoires autour de villes-centre. Aborder la question par la seule entrée des bassins de vie revient à placer la ville centre en position dominante.

Cela débouche sur la perte d'autonomie des communes périphériques autour de la ville-centre qui devient le centre de l'organisation institutionnelle locale.

Dans tous les cas, l'un des principes fondateurs de l'organisation territoriale de la République, à savoir l'égalité entre les communes et la non tutelle d'une collectivité sur une autre, est bafoué sans que le débat n'ait été posé.

Au-delà de la question des périmètres intercommunaux, il aurait été judicieux de réfléchir à un projet intercommunal : s'associer pour quoi faire ? Que partager ? Que réaliser ? Que faire ensemble ?

Autant de questions qui n'ont pas été posées, ou ont été renvoyées à une étape ultérieure.

De même, la question de la gouvernance a été écartée, alors que cette dernière, par le poids relatif de chaque commune au sein de l'ensemble intercommunal, définit

profondément la nature de l'association mise en œuvre, solidaire ou non, dominée par la ville-centre ou non. C'est ainsi qu'une vision partielle, limitée à la démographie et celle de prétendus moyens financiers a dominé la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Pourtant, toute forme d'association intercommunale n'a de sens que sur un périmètre donné, correspondant à celui nécessaire pour réaliser le projet commun, servi par une gouver-

nance adaptée.

Le fait que le seul indicateur d'aboutissement de la démarche soit la baisse du nombre de communautés de communes témoigne de l'indigence extrême de la réflexion sur un sujet pourtant multiforme et complexe. Le culte du chiffre et du quantitatif en vigueur dans d'autres domaines de la gestion publique et de la politique aujourd'hui, transparaît ici aussi et provoque les mêmes dommages qu'ailleurs.

Le renforcement des baronnies locales

Il est certain que le rôle dominant des bourgs-centres participe au renforcement du poids politique de leurs élus. La présidence de la communauté de communes sera un échelon nécessaire voire indispensable à l'accomplissement de carrières politiques. Les maires des villes-centres sont déjà le plus souvent aussi conseillers généraux, régionaux ou parlementaires. On notera en effet que 75 % des présidents d'EPCI sont issus des communes-centres. Ils seront aussi présidents des grosses communautés de communes, or la centralisation des pouvoirs ne favorise jamais la démocratie. Dominant déjà le plus souvent les élus des communes périphériques par le savoir dont ils peuvent faire preuve, avec l'aide des équipes techniques qui les entourent, par leur capacité à maîtriser et donc orienter les débats, par leur carnet d'adresses et de relations locales, départementales, régionales voire nationales, ces élus voient dans l'essor de grandes communautés de communes des outils à la mesure de leur ambition.

D'un territoire de projet, destiné à mettre en œuvre une politique locale dans un domaine donné à une échelle pertinente, l'intercommunalité qui se structure devient progressivement un territoire électif, comme le fut le presque défunt canton pendant près de 200 ans.

Associé à la fonction de conseiller territorial, c'est un nouveau type de pouvoir local qui se met en place, renforçant encore le cumul des mandats, alors que la démocratie et les aspirations des électeurs demandent à y mettre fin.

Comme l'écrivait il y a un an Vanik Berberian, Président de l'association des maires ruraux de France : « Le bal des crocodiles est ouvert ».

Le déni de démocratie

L'ensemble de cette réforme se fait dans le plus grand rejet des principes démocratiques.

En novembre 2011, devant le refus du Préfet de modifier son schéma et de prendre en compte la demande unanime

Question de légalité

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article LO 1112 que « le conseil municipal peut décider de soumettre à référendum local tout projet de délibération relatif à une affaire de la compétence de la commune ». La loi est claire.

Le Préfet a souhaité faire interdire ce référendum, en déférant au tribunal administratif la délibération par laquelle le conseil décidait de l'organiser. Nous sommes en l'attente du jugement sur le fonds de la plainte, l'audience n'étant toujours pas inscrite au calendrier du tribunal administratif. En l'attente de ce jugement, l'application de la délibération a été suspendue, ce qui permet au Préfet d'atteindre son but sans prendre le risque de perdre son audience au tribunal : qu'il ne soit pas tenu par les résultats du référendum par lequel les électeurs de Saint-Etienne lui donnent tort. Aujourd'hui, peu importe donc l'issue de l'audience.

Triste démocratie, où l'avis des électeurs, exprimé selon les formes officielles de toute consultation électorale, ne compte pas.

Au final, une communauté de métropoles pilotée par l'État, ce serait le plus simple, non ?



des quatre conseils municipaux et du conseil communautaire exprimée en juin, les conseils municipaux de Gourdon, Saint-Michel et Saint-Etienne-de-Boulogne ont réaffirmé à une très large majorité leur rejet du schéma préfectoral et souhaité consulter la population sur l'avenir de la communauté de communes. En effet, l'enjeu était tel qu'il ne leur paraissait pas souhaitable que les citoyens ne soient pas appelés à exprimer leur choix sur le sujet. Les communes sont parties du principe que même si leur avis n'était plus requis, rien n'empêchait qu'il soit donné, au contraire.

Face à cette décision, le Préfet de l'Ardèche a intenté un recours au tribunal administratif à l'encontre de l'organisation de ce référendum, requête qui n'a toujours pas été jugée sur le fond à ce jour, près de six mois après l'organisation du référendum. C'est la preuve qu'il ne s'agissait pas pour le Préfet de savoir s'il était légal ou non, mais simplement qu'il n'ait pas lieu. Considérant la légitimité démocratique de cette consultation, le référendum a eu lieu dans un cadre citoyen le dimanche 11 décembre.

L'issue de ce référendum a confirmé les choix du conseil municipal qui souhaite le maintien de la communauté de communes. A Saint-Etienne-de-Boulogne, la participation au référendum a atteint 71,78 % des inscrits, pour un résultat favorable au maintien de la communauté à 83,74 %.

A Gourdon et Saint-Michel, où la consultation prenait la forme d'une pétition ouverte aux électeurs inscrits, 58 % de la population s'est exprimée en faveur du « oui » au maintien de la communauté de communes.

Au final, la décision est confisquée entre le Préfet et un petit nombre de représentants sans légitimité car non élus par leurs pairs dans le cadre d'un scrutin ouvert, le mépris al-



DOSSIERS...



lant jusqu'à refuser l'expression directe des citoyens par voie référendaire : sans doute que dans l'esprit des décideurs, cette question est trop complexe et importante pour requérir l'avis du peuple et des élus communaux.

Et maintenant...

Le Préfet et les membres de la commission départementale de coopération intercommunale, dans un déni de démocratie, ont décidé de ne pas prendre en compte l'avis pourtant clairement exprimé des populations concernées.

Cela signifie donc que la commune, contre la volonté claire nette et précise de ses habitants, sera intégrée à la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals.

A ce jour, les premiers contacts ont été pris avec cette dernière et avec les services de l'Etat, pour envisager comment reprendre dans ce nouveau cadre les compétences et les actifs de la moitié de la communauté de communes de la Roche de Gourdon. Il ressort dès maintenant que cela sera complexe, et pour un certain nombre de sujets, comme la crèche intercommunale, l'Etat ne peut proposer d'autres solutions que... la création d'un syndicat intercommunal à quatre communes qui prendrait la suite de la communauté sur ces sujets.

Autant dire que rien n'est réglé, et que cette fusion prendra du temps. Sans doute ne sera-t-elle effective qu'en 2014.

Nous serons vigilants sur plusieurs points qui seront immédiatement en débat lors des discussions sur notre intégration à la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals :

- la question de la représentation, en sachant que nous aurons probablement un seul siège au conseil communautaire, sur une quarantaine de membres ;
- la reprise des actifs et équipements de la communauté (zone d'activités, crèche, service d'assainissement non collectif, ordures ménagères, chemins de randonnée...);
- la prise en compte de nos projets futurs par la communauté de communes ;
- la cohérence du projet global et son adéquation à nos besoins de territoire rural.

Franck Brechon



Le bibliobus de passage

Le bibliobus du Conseil Général stationne sur la commune trois fois par an. L'occasion pour les abonnés de la bibliothèque municipale de venir emprunter des livres, de venir chercher leurs réservations, et pour les bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque, de renouveler le stock de livres à disposition à Saint-Etienne.

Alors, pensez à prendre ou renouveler votre adhésion à la bibliothèque et à venir lors du passage du bibliobus, qui est annoncé par affichage.

Une meilleure connaissance du réseau d'eau

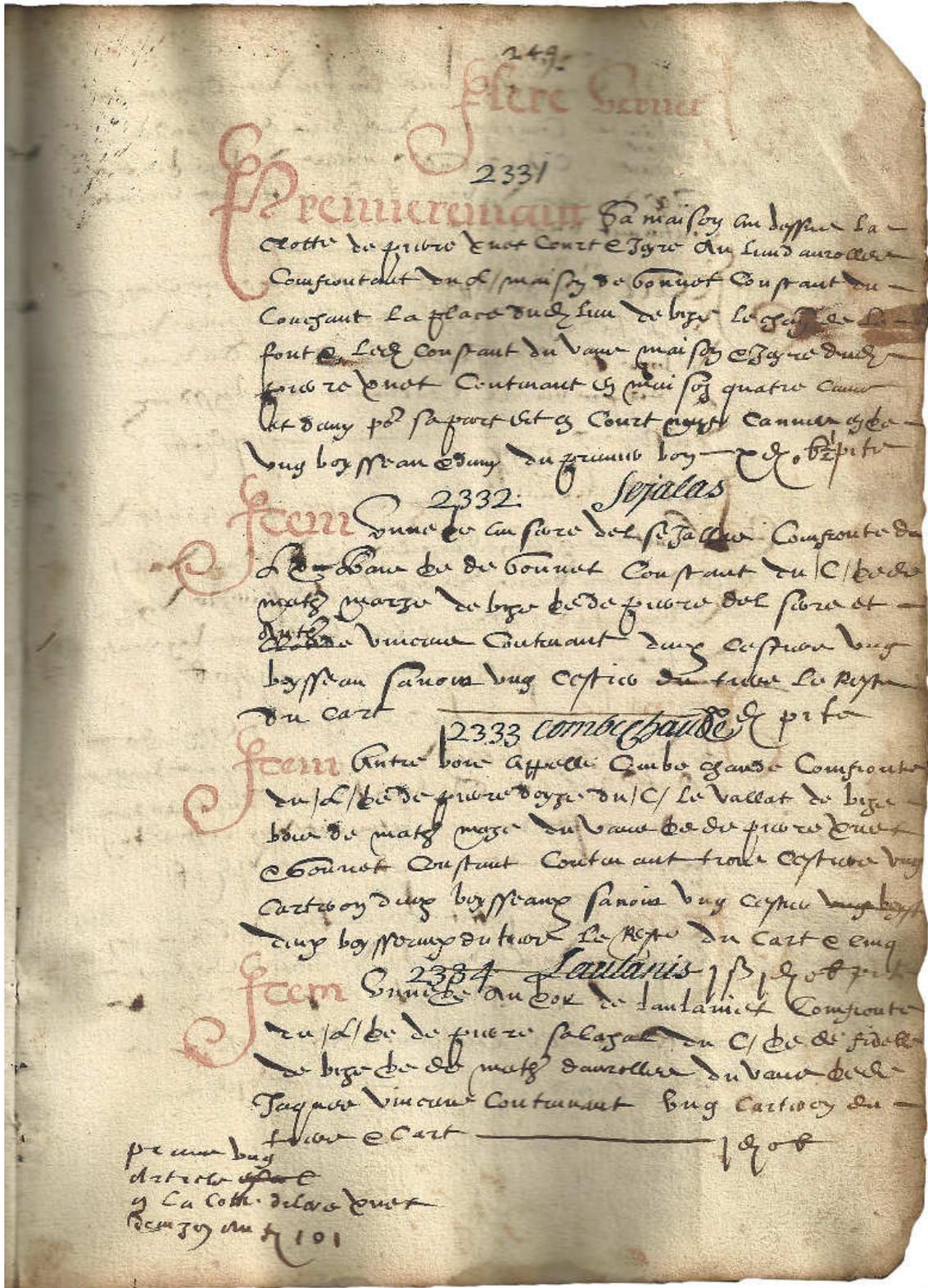
Les plans complets du réseau ont été commandés au cabinet Pöyry. En effet, jusqu'à présent, la gestion du réseau d'eau reposait avant tout sur la mémoire de l'agent technique de la commune et sur celle des membres de la commission des eaux. Afin de stabiliser les choses, les plans ont été réalisés, ainsi qu'un « carnet de vannage », qui repère précisément l'emplacement de toutes les vannes et branchements, afin qu'ils puissent être repérés très facilement en cas de besoin. C'est la raison de toutes les marques de peinture bleue ou orange qui émaillent les routes communales depuis quelques temps, et qui seront ensuite relevées et positionnées sur le plan.



Le Compoix de 1616

Le plus ancien document des archives municipales de Saint-Etienne-de-Boulogne est un Compoix qui date de 1616. Un compoix est un registre fiscal. C'est un cadastre rudimentaire qui se rencontre entre le milieu du XV^e siècle et l'établissement du cadastre moderne, sous le Premier Empire. Les compoix n'existent que dans le midi de la France, autrement dit dans les régions de langue occitane et de droit romain. Les parcelles de chaque propriétaire, y sont décrites avec la nature de culture ou l'éventuel bâti, ainsi qu'une estimation de leur valeur fiscale. Les propriétaires sont classés par hameau, et figurent à la fin du registre les

propriétaires résidant hors de la communauté d'habitants (paroisses voisines le plus souvent). Ces compoix servaient à asseoir l'impôt payé par chaque foyer qui dans le midi de la France était calculé en fonction du patrimoine des personnes, et non par tête d'habitant. Ces registres fiscaux sont une source de données capitale pour la connaissance de l'histoire rurale en Languedoc. Rares sont les villages à ne pas en avoir conservé au moins un. Celui de Saint-Etienne est relié avec un parchemin de la fin du XIV^e siècle qui porte un acte notarié de vente de terre.



Déclaration du sieur Vernet, d'Auriolles

VIE ASSOCIATIVE...

L'association des Jeunes de la Boulogne renaît

L'association des Jeunes de la Boulogne a disparu au début des années 2000, tandis que la fête votive cessait d'être organisée faute de volontaires pour cela en 2003.

Désireux d'animer le village, l'association des Jeunes de la Boulogne s'est reconstituée en 2011, à l'initiative de quelques volontés. Les « Jeunes de la Boulogne » ont donc tenu leur assemblée générale constitutive qui a désigné Julien Weber comme président, David Véron, vice-président, Mathias Marion trésorier, Lola Moulin trésorière adjointe, Noémie Vallier et Delphine Estrade ont été respectivement désignées secrétaire et secrétaire adjointe.

La fête votive

Dès l'année 2011, leur programme a été chargé, avec l'organisation de la fête votive de juillet qui s'est parfaitement bien déroulée. Le public a répondu présent dans une bonne ambiance festive, sans incident, animée par la sono Animreg.



La fête a été précédée durant la semaine par le cortège bruyant des aubades aux habitants durant laquelle les jeunes ont sillonné la commune juchés sur une charrette pour vendre des pognes.

Motivés par la réussite de la fête de 2011, les jeunes ont d'ores et déjà annoncé qu'ils se lançaient dans la préparation de l'édition 2012.

Le concours de belote

Dès l'automne, les Jeunes de la Boulogne ont organisé un concours de belote qui a fait recette et rempli la salle polyvalente avec plus d'une trentaine d'équipes de tous

âges qui en ont décousu jusqu'à une heure avancée de la nuit.



Le repas « Pot au feu »

Désireux d'organiser des activités sur toute l'année, les Jeunes de la Boulogne ont organisé un repas d'hiver. Au menu, un pot au feu fait maison qui a régalé les convives ravis de la bonne soirée qu'ils ont passée. Là aussi, convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous.

La municipalité remercie les jeunes de leur investissement pour le village, leur souhaite bonne chance pour la suite de leurs activités et se tient à leur côté pour les soutenir.



Pétanque : au programme 2012

L'association de pétanque La Boulogne a tenu son assemblée générale en mars. L'occasion de tirer un bilan positif de l'année écoulée. Il a aussi été décidé que cette année l'association délivrerait les licences de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, puis le bureau présidé par Sébastien Goulard a été reconduit.

Un programme riche a été arrêté pour l'année 2012. Cette année, le "Maître Joueur" figure bien entendu au tableau le 1^{er} mai, l'autre temps important en matière de jeu étant le challenge Martaresche, qui sera organisé le 1^{er} septembre. L'association organise aussi des moments conviviaux avec une soirée pizza le 29 juin, des grillades le 3 août et un concours de belote le 24 novembre. Tout cela sans compter sur l'organisation de soirées pétanque amicales qui auront lieu au gré des envies durant la saison estivale.



Christophe Coulomb, maître joueur

Comme chaque année pour le 1^{er} mai, La Boulogne organisait son concours « Maître Joueur » au village de Saint-Etienne. Une quarantaine de participants adultes et seize jeunes ont répondu à l'appel pour une belle après-midi de jeu.

A l'issue de la compétition amicale, Christophe Coulomb et Franck Vigier s'alignaient pour la finale. C'est Christophe Coulomb qui fut sacré "Maître joueur". Chez les jeunes, Nans Riffard l'emportait sur Audrey Pontal. Un après-midi amicale des plus sympathiques qui s'est clôturé par un buffet campagnard.



Un beau parcours

La pétanque La Boulogne s'est illustrée au championnat d'Ardèche de pétanque qui a eu lieu à Vals-les-Bains les 21 et 22 avril dernier.

Dans le concours féminin, Delphine Estrade et Aurore Goulard ont accédé aux demi-finales tandis que les benjamins Noa Goulard et Olan Riffard ont terminé champions d'Ardèche. A noter que c'est la deuxième année consécutive que Olan est titré.

Ces deux équipes iront donc se confronter aux meilleures équipes de Ligue Rhône-Alpes.

Bonne chance à tous et félicitations.



La pétanque joue aux cartes

Parmi ses nombreuses activités, l'association de pétanque La Boulogne ne fait pas que jouer... et gagner aux boules.

Chaque hiver, elle organise un concours de belote amical à la salle polyvalente, qui se termine fort tard après minuit autour d'une soupe à l'oignon qui permet de tenir le coup jusqu'à ce que l'équipe gagnante s'impose.

Un très bon moment qui permet de sortir de chez soi et de se retrouver au cœur de l'hiver.

Cette année encore, ce temps convivial figure au programme des activités de l'association et aura lieu le 24 novembre.

VIE ASSOCIATIVE...

La gym en rando

Tout au long de l'année, l'association de gym La Boulognette organise des randonnées sur la journée, autour de Saint-Etienne, en Ardèche ou plus loin. Ainsi, les randonneurs bouloonnais sont allés cette année jusque dans le Vercors en s'attaquant à l'ascension du Grand Veymont. Plus proche d'ici, ils sont aussi allés rendre visite aux crêtes de Chaumiène, au-dessus de Thueyts, promenade qui a ouvert leur saison 2011-2012 au mois de septembre dernier, ou encore à la Dent de Rez, ou à la découverte des Gras de Lussas.

Le tout sans compter avec leurs promenades de fin de journée à Saint-Etienne même, lorsque la météo et les disponibilités de chacun le permettent.



Fin de saison pour la gym

L'association de gymnastique La Boulognette a terminé sa saison par un repas offert à ses membres à l'auberge l'Arbre à pain. De quoi conclure dans la bonne humeur une saison marquée par les séances de gym du mardi soir, mais aussi par de nombreuses randonnées dominicales. Sur l'année 2011, la gym a aussi pris en charge le rafraîchissement du balisage des sentiers de la commune qui en avaient bien besoin, dix ans après sa création.

Un repas dans la convivialité à l'issue duquel plusieurs randonnées ont déjà été programmées en l'attente de la reprise des séances de gym.



Le Téléthon à Saint-Etienne

Après de Ginette Coste, les membres de l'association de gym La Boulognette ont participé au Téléthon 2012.

Les ventes de pains et de brioches, mais aussi la tombola organisée sur la place a permis de récolter plus de 1000 € pour les enfants malades.

Que les bénévoles en soient remerciés.



La chorale se reforme



La chorale Chant et Amitié a fonctionné pendant de nombreuses années à Saint-Etienne-de-Boulogne. C'était une section de l'amicale des aînés ruraux Les Genêts d'Or. Elle était dirigée par Odette Degombert, « main de fer dans un gant de velours ».

Au-delà du chant c'est l'amitié qui a réuni tous ses membres qui ne sont jamais en reste pour partager un bon moment, une partie de rire et de nombreuses facéties.

Autant dire que la bonne humeur a été de mise lorsque les anciens membres ont souhaité se réunir à l'auberge l'Arbre à pain, non sans un brin de nostalgie, à l'occasion des 20 ans de la création de la chorale.

Odette Degombert, cheville ouvrière du groupe a ainsi été honorée comme il se doit pour ses années de dévouement à tirer le meilleur des voix du village et des environs.

Une belle journée qui laissera de très bons souvenirs à ses participants, tout comme sont bons leurs souvenirs des années de chorale.

Paroles en festival

Comme chaque année, Saint-Etienne s'est mis à l'heure du conte dans le cadre de la semaine Paroles en festival. Fidèles à leurs habitudes de promenades contées, Chloé Gabrielli et Frédérique Resche-Rigon ont donné rendez-vous à leur public au col de l'Escrinet pour mettre en paroles la nature et de tout ce qui vole : oiseaux, papillons, chauves-souris et autres fées ... Un bon moment poétique entre imaginaire et rigueur scientifique pour ce spectacle « Paroles avec deux ailes... » Les contes se sont ensuite poursuivis le soir à la salle polyvalente devant une trentaine de personnes. L'occasion pour le public de découvrir une scène ouverte aux arts de la parole animée par Alain Jahan, poète, avec une dizaine de conteurs amateurs dont des enfants de l'école d'Ucel qui ont narré leurs propres contes et poésies. Encore une belle réussite à mettre au crédit de Chloé Gabrielli et de l'AMAC Ardèche.



Les rencontres citoyennes

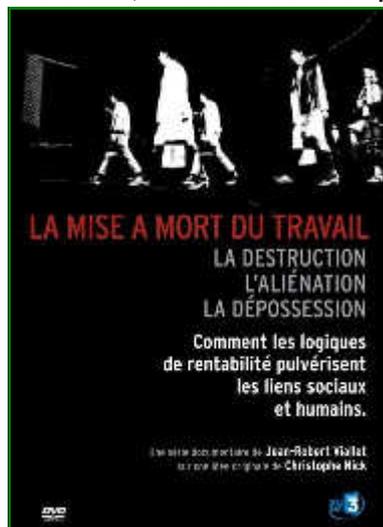
L'association «Rencontres citoyennes de la Roche de Gourdon» a vu le jour à Saint-Étienne-de-Boulogne, constituée sous forme de collectif sans bureau. Elle souhaite proposer des rencontres de débats progressistes sur les thèmes qui traversent la société du XXI^e siècle. Il est prévu environ quatre rencontres par an, structurées autour de la projection d'un film, permettant de lancer le débat. Plusieurs thèmes ont d'ores et déjà été évoqués, comme le travail, le système financier et bancaire, le contrôle des médias, ou encore l'économie sociale et solidaire.

Autour du travail...

La première séance de débat abordait le thème du travail en partenariat avec l'association « RéZonance » dimanche 22 janvier, une soirée articulée autour de la projection du film documentaire en trois volets « La mise à mort du travail ».

Ce documentaire de Jean-Robert Viallet produit par France Télévision présente le monde de l'entreprise d'aujourd'hui, où l'économie n'est plus au service de l'homme mais l'homme au service de l'économie, les objectifs de productivité et les méthodes de management poussant les salariés jusqu'au bout de leurs limites.

Ont d'abord été illustrés par le premier de ces documentaires les conditions de travail dans la grande distribution, au travers de l'exemple d'Intermarché. Ensuite,



le second a abordé la pression exercée sur les salariés et leur conditionnement à travailler avec des cadences de plus en plus fortes pour satisfaire un actionariat exigeant en taux de rentabilité, au travers de l'exemple de la société Fenwick. Pour finir, dans le troisième et dernier documentaire, il fut question de la création d'un esprit d'entreprise

totallement aliénant, illustré par la société Carglass.

Ces projections étaient accompagnées de l'exposition « Travailler autrement », de Nils Solari. Elle traite des entreprises « récupérées » par leurs salariés en Argentine en 2001 après la faillite du pays. Reprises en coopératives, elles développent

d'autres formes d'appropriation de l'outil de travail et d'autres modes de production. Une histoire récente qui permet d'affirmer qu'un modèle alternatif est possible pour « travailler autrement ».

Parallèlement, un dossier de presse sur le travail, la santé au travail, les coopératives ouvrières et autres sujets connexes était présenté, tandis que des chansons liées au travail et des citations constituaient une ambiance sonore appréciée pendant le casse-croûte servi à la fin des débats.



... de la finance...

Une nouvelle rencontre autour de la problématique de la dette des états, de la finance et de la spéculation est en préparation et aura lieu au printemps. Seront alors évoqués, toujours autour d'un film, les sujets qui préoccupent les citoyens sur ce thème.

... et de nombreux autres sujets

Outre la question de la finance, les organisateurs ont aussi en projet des rencontres sur le thème des médias, de l'éducation, de la santé, et de nombreux autres sujets de société.

VIE ASSOCIATIVE...

Mine de rien !

Une cinquantaine de spectateurs a fait le déplacement à la salle polyvalente pour assister à la représentation du nouveau spectacle de la compagnie Mine de Rien, créé par Pina Blankevoort et interprété par Valérie Baudouin, Jérôme Fayet et Armelle Jamonac. «J'attendrais» nous conte le quotidien de bien des maisons de retraite au travers de l'exemple de la maison « Do mi si la do ré » où la directrice organise une journée porte ouverte. En particulier, elle nous ouvre la chambre de Rosette et Léontine, qui subissent de bien durs traitements de la part d'un personnel rude et d'une directrice plus encline à vendre des places qu'à bien traiter ses hôtes. Un spectacle à la fois drôle et acide qui touche juste et reflète des situations qui sont malheureusement encore bien trop souvent réelles.



A l'aventure avec Esther Luette



Esther Luette a trois têtes, celles des comédiennes Noémie Chouteau, Fanny Poujade et Marie-Ange Lelli. Elle s'est donc mise en trois à Saint-Etienne-de-Boulogne pour une soirée lecture-spectacle à l'Arbre à pain.

Elle avait dans sa valise un catalogue de lectures : «A table ! » (*langue saignante et mots à la bouche...*), « Haut les couleurs » (*bleus à l'âme, rose aux joues, langue verte , pages jaunes et noirs desseins...*), « Accessoires » (*attirail insolite, futile et essentiel...*) et « Eros et Rose » (*vase doux et pilons d'amour, secrets d'alcôve et soupirs love, parfum de mauve...*). Plus d'une heure de lecture entrecoupée des mets préparés par Thierry Malinski, qui associés aux mots d'Esther Luette, ont ravi les nombreux spectateurs.

Café frappé en terrasse !

La compagnie de danse ardéchoise Les Mobilettes, a fait la tournée des bars ardéchois, avec leur dernière création « Café frappé ». Les deux actrices ont fait escale à l'Arbre à pain, en terrasse comme il se doit.

Un duo mouvementé, dansé, théâtral et participatif, sur une musique des années cinquante !

Marie et Anne-Laure, fondatrices de la compagnie Les Mobilettes, de Saint-Julien-du-Serre, ont créé cette compagnie dans un désir d'aller à la rencontre du public en extérieur, dans la rue. Une envie d'être autonomes, de s'adapter aux lieux, d'improviser avec les gens, l'environnement, les situations. Dans tous les cas, un moment festif qui ne laisse pas le temps du repos, que les spectateurs ont apprécié unanimement, non sans une certaine nostalgie.



La peau d'Elisa



Elisa est venue à la salle polyvalente lors de la Fête du pain de l'Amicale Laïque.

Elisa attend depuis longtemps et livre par morceaux des souvenirs amoureux : sensuels, drôles, parfois improbables et venus d'on ne sait où. Elle puise dans les histoires d'amours, rafraîchit le désir, séduit aussi, pour trouver dans l'éclat de vos yeux, la substance... celle qui ravive le frisson. Peut-être a-t-elle peur de vieillir, de disparaître ? Peut-être sent-elle déjà que quelque chose s'éteint ? Il faut sauver sa peau. Un jeune homme, discret, l'écoute puis la guide doucement, il sait ce qu'elle ressent, il sait ce qu'il faut faire...

Spectacle qui a été présenté par la Compagnie de l'AJT et Côté Cour, de Lavilledieu. Un texte de Carole Fréchette. Une mise en scène de Joséphine Gelot, avec Aurélie Bor, Valérie Delubac, Julian Privas et Anne-Marie Wandoch.

Attention chantier !

Comme à chaque période de petites vacances scolaires, l'association l'Art d'en Faire organise des stages de cirque à la salle polyvalente.

En fin de stage, parents et habitants sont conviés pour découvrir ce qu'ils ont préparé. En 2011, le thème choisi était le chantier, avec bleus de travail, casques, échafaudage et autres outils de maçon.

Visiblement, les enfants s'en sont donnés à cœur joie dans cette représentation qu'ils ont eux-mêmes mis en scène avec l'aide de Sébastien Chevallaz et Lilian Ravier, les deux encadrants de ce stage d'une semaine.

Jonglerie, trapèze, tissus, fil d'équilibre et "sauts de la mort" ont été autant d'ingrédients de ce chantier très spécial qui a régalé les spectateurs venus nombreux.



Nostalgie nostalgie...

Durant toute la matinée du dimanche 12 septembre dernier, les bolides historiques de la 6^{ème} Ronde de la Fayolle ont créé l'animation en traversant le village.

Après le passage du groupe B Lancia Stratos en tête, qui a rappelé des souvenirs de Monte-Carlo à plus d'un avec la spéciale du château, 90 véhicules se sont succédés pour le bonheur des yeux et des oreilles entre BMW, R12 Gordini, Alpha ou Alpine.



Rappel aux responsables d'associations...

Vos manifestations ne peuvent être mentionnées sur les panneaux de la commune et être annoncées par internet que si vous pensez à nous le demander à l'avance en Mairie. Si vous souhaitez qu'un compte-rendu apparaisse dans Boulogne-Info, pensez à nous faire parvenir des photos exploitables et un petit texte. Question de bon sens : nous ne pouvons diffuser des informations qui ne nous sont pas communiquées. Merci d'avance !

Salon d'hiver

Depuis quelques années, un Salon du Livre Ancien est organisé par Dominique Manent, de la librairie ancienne de Coux. Il a lieu en été au château de Boulogne, et en hiver à la salle polyvalente. Cette année, il a eu lieu début mars et fut une belle réussite avec une fréquentation plus importante que l'année passée, avec la présence de stands de libraires exposant des ouvrages locaux recherchés, et certains parfois rares.



La Plume ardéchoise se réunit

Sous la houlette de son président, l'historien Michel Riou, le Cercle de la Plume Ardéchoise, qui regroupe des auteurs ardéchois, s'est réuni à L'Arbre à Pain pour une réunion de travail lors de laquelle furent évoqués différents sujets liés à l'édition régionale et l'organisation de plusieurs manifestations durant l'été et l'automne.



VIE ASSOCIATIVE...

A l'heure du gospel

Le groupe de jazz et de gospel vocal Bog Indigo, bien connu sur le secteur d'Aubenas, a donné à l'automne un concert à la salle polyvalente de Saint-Etienne-de-Boulogne.

Il faut dire que le groupe dans lequel chantent plusieurs habitants, a l'habitude de répéter plusieurs fois par an à la salle polyvalente.

L'occasion pour les membres du groupe de présenter leur répertoire et le travail effectué depuis plusieurs années sous la direction de Cyrille Martial.

Une soirée bien agréable pour le public qui s'est déplacé en nombre à cette occasion.



Les Genêts d'Or en voyage

Sur la saison écoulée, Les Genêts d'Or ont organisé deux voyages.

Le premier, dans le Cantal et l'Aveyron, a permis de partir à la découverte des caves de Roquefort, du Viaduc de Millau, et des pâturages du Massif Central, où ils ont été pilotés par leur Président, Georges Antony, sur ses terres natales. Le second a eu lieu à Paris en février 2012 à l'occasion du Salon de l'Agriculture. L'occasion pour une quarantaine de personnes de visiter Paris, tout en allant à la découverte des terroirs et des régions, de leurs productions et de leurs spécialités. Un séjour



Un repas convivial

Cet hiver encore, l'amicale des aînés ruraux les Genêts d'Or a organisé un repas « daube au feu de bois ». Près d'une centaine de convives a pu apprécier cette spécialité cuite de main de maître toute la nuit, et passer un très bon moment.



Repas de fin d'année

Les Genêts d'Or ont organisé leur repas de fin d'année 2011 à l'auberge l'Arbre à pain où une quarantaine d'aînés se sont retrouvés autour d'un repas de fête. De quoi rompre l'isolement des uns et partager force souvenirs en cette période de fête de famille.



Chasse : la saison se termine bien

La saison de chasse vient de se terminer pour les trois équipes de battues locales.

Afin de réguler les populations habituelles de faune sauvage, quatre vingt-quinze sangliers et vingt et un chevreuils ont été prélevés au cours de cette saison, sans compter les lièvres, lapins et autres faisans ou perdrix.

L'ACCA, à travers l'activité de sa soixantaine d'adhérents, joue un rôle dans la régulation de la faune sauvage et principalement du grand gibier pour lequel il n'y a plus de prédateur naturel. Rappelons que parmi ce grand gibier, le sanglier cause des dégâts importants aux cultures, sans compter le risque d'accident routier bien réel, tandis que le chevreuil cause des dégâts aux jeunes pousses d'arbres.

Cent faisans et douze lapins reproducteurs ont aussi été réintroduits dans le milieu.

Comme chaque année, l'accent a été mis par les responsables de l'ACCA et les chefs de battues sur la sécurité des actions de chasse vis-à-vis des autres chasseurs et vis-à-vis des autres usagers de la nature de sorte qu'aucun incident n'a été à déplorer.

L'ACCA fait partie des associations qui contribuent à



l'animation de la commune. La prochaine assemblée générale est prévue ce printemps.

Du côté des oiseaux



La Ligue de Protection des Oiseaux a organisé une conférence sur les migrations au col de l'Escrinet, qui a attiré une trentaine de personnes à la salle polyvalente.

L'occasion pour les ornithologues de l'association de revenir sur les différentes espèces d'oiseaux qui migrent par le col de l'Escrinet chaque printemps. De rappeler que des dizaines d'espèces passent en moyenne chaque année, certaines représentées par quelques individus, comme « l'autour des palombes », et d'autres massivement présentes, comme « le pinson », avec plus de 200 000 individus.

Après la présentation des oiseaux et de leurs migrations, les intervenants sont revenus sur leur travail de comptage et sur le site internet Migration.net, sur lequel apparaissent en direct les résultats des comptages.

Repas de quartier à La Conchy et aux Clapès

Des repas de quartier ont eu lieu en 2011 aux Clapès et à La Conchy. Des moments qui permettent aux habitants des hameaux de se retrouver le temps d'une soirée d'été.

A cette occasion, la commune rappelle que les tables et les bancs municipaux sont disponibles et peuvent être empruntés pour tout repas de quartier. Il suffit aux habitants organisateurs de les réserver aux heures d'ouverture de secrétariat et de venir les chercher le moment venu (rappel : 5€ l'ensemble 1 table et ses 2 bancs).

N'hésitez pas à nous adresser une photo si d'autres repas de quartier ont lieu.



VIE ASSOCIATIVE...

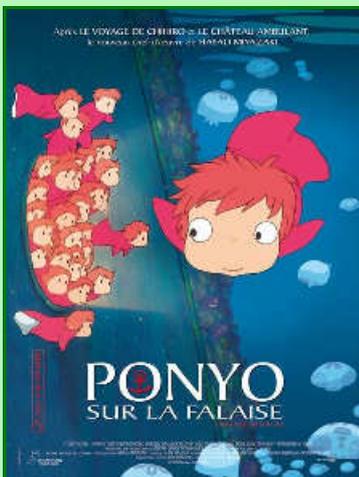
Une belle fête du pain et des plantes

La fête du pain organisée par l'Amicale Laïque vient d'avoir lieu à Saint-Etienne-de-Boulogne. Préparés par Claude Levetti et Olivier Volle, tous deux boulangers en retraite, les délicieux pains ont été cuits dans la nuit au four à bois communal, puis vendus le matin aux habitants. Les pains étaient accompagnés de viennoiseries, ce qui a permis aux participants de prendre un très bon petit déjeuner. Ensuite, à midi, le four a été investi par Giovanni Gabrielli qui a confectionné plus d'une centaine de pizzas. Mais ce ne fut pas tout, la matinée étant aussi marquée par la présence de plusieurs producteurs locaux qui ont présenté leurs produits et spécialités dans un petit marché local. Vin, charcuterie, légumes, miel, café torréfié artisanalement, étaient ainsi à vendre, alors que l'Amicale Laïque tenait un stand de plants, plantes et fleurs. Pour finir, la journée s'est achevée par le spectacle « Dans la peau d'Elisa », qui a été donné à la salle polyvalente. Un beau programme et une journée très conviviale à mettre au crédit des parents d'élèves et de leur présidente Laura Colombe.



Le père Noël en visite...

Les enfants et les parents se sont donnés rendez-vous à la salle polyvalente pour un spectacle de goûter de Noël bien sympathique, lors duquel le Père Noël a, comme il se doit, rendu visite aux enfants. Mais avant, afin de leur faire passer un bon moment ensemble, le film « Ponyo sur la falaise » leur a été projeté. Il raconte l'histoire du petit Sosuke, cinq ans, qui habite un village construit au sommet d'une falaise qui surplombe la mer et qui découvre la petite fille poisson rouge nommée Ponyo, qu'il décide de sauver ...



Un beau spectacle

Les enfants du regroupement pédagogique étaient tous regroupés à la salle polyvalente pour gratifier les parents et les habitants d'un spectacle de danse et mime sur le thème « Charlie Chaplin ». Tous habillés de blanc et noir comme il se doit pour un tel thème, ils ont réalisé une très belle prestation qui témoigne du travail effectué tout au long de l'année.

